

scolaire Centre de services s de la Pointe-de-l'île 550, 53e avenue, Montréal, QC, H1A 2T7



GESFOR
POIRIER, PINCHIN

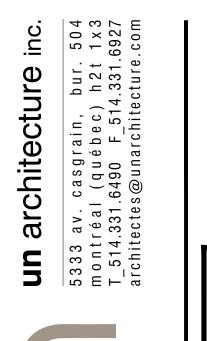












REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURS - PHASE 4

2024-10-29

POUR SOUMISSION PAS POUR CONSTRUCTION

23-059

NOTES GÉNÉRALES

- 1. L'ENTREPRENEUR EST ENTIÈREMENT RESPONSABLE DU CHOIX ET DÉVELOPPEMENT DE SES MÉTHODES DE TRAVAIL POUR L'ENSEMBLE DE LA PORTÉE DES TRAVAUX, INCLUANT LA PROTECTION DU BÂTIMENT EXISTANT. L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT ET TOUTES LES COMPOSANTES NON IDENTIFIÉES DANS LA PORTÉE DES TRAVAUX, DEVRONT ÊTRE PROTÉGÉS ET RECONSTRUITS À LA SATISFACTION DES PROFESSIONNELS ET DU REPRÉSENTANT DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE. LA MÉTHODE DE TRAVAIL QUI SERA PRÉCONISÉE PAR L'ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET LA GESTION DES DÉCHETS JUSQU'À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT DEVRA FAIRE L'OBJET D'APPROBATION DES PROFESSIONNELS ET TOUS LES FRAIS INHÉRENTS SERONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE LES MOYENS APPROPRIÉS POUR ASSURER LE RESPECT DU CALENDRIER ET DU DÉLAI D'EXECUTION CONTRACTUEL, INCLUANT LES TRAVAUX EN TEMPS SUPPLÉMENTAIRE, LES TRAVAUX DURANT LES JOURS FÉRIÉS OU LES VACANCES ESTIVALES, L'AJOUT DE QUARTS DE TRAVAIL, ETC., SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROPRIÉTAIRE. L'ENTREPRENEUR DEVRA DEMANDER UNE DÉROGATION À LA CCQ AFIN DE TRAVAILLER DURANT LES VACANCES ESTIVALES DE LA CONSTRUCTION. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LIVRER DES INSTALLATIONS COMPLÈTES, FONCTIONNELLES ET SÉCURITAIRES DANS TOUS LES ASPECTS.
- 3. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUTES LES CONDITIONS DU SITE AVANT LE DÉBUT DU CHANTIER AINSI QU'AVANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. TOUTES LES CONTRADICTIONS ET DIVERGENCES DOIVENT ÊTRE RAPPORTÉES À L'ARCHITECTE, AUX INGÉNIEURS ET AU REPRÉSENTANT DU CENTRE DE SERVICES. L'ARCHITECTE N'EST PAS RESPONSABLE DES DIMENSIONS MESURÉES À MÊME LES PLANS.
- 4. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'INCLURE À SA SOUMISSION TOUS LES FRAIS RELATIFS À L'ÉXÉCUTION DES TRAVAUX EN PÉRIODE HIVERNALE.
- 5. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR TOUTES LES PIÈCES NON MONTRÉES PRÉCISÉMENT, MAIS QUI SONT REQUISES POUR COMPLÉTER LES
- TRAVAUX. IL DOIT COMPLÉTER LES TRAVAUX SELON LES PLANS, LES DEVIS ET LES RÈGLES DE L'ART. 6. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE LA PREUVE DE LA PARFAITE ÉTANCHÉITÉ ET RÉALISATION DE SES TRAVAUX DE PROTECTION ET DE
- RECONSTRUCTION, PAR EXEMPLE (NON LIMITATIF) PAR TESTS D'EAU, THERMOGRAPHIE, ETC. 7. LES SOUMISSIONNAIRES DEVRONT SE FAMILIARISER AVEC LES CONDITIONS DE CHANTIER LORS D'UNE VISITE SUR PLACE AVANT DE PRÉSENTER LEUR
- SOUMISSION ET AVERTIR L'ARCHITECTE ET INGÉNIEURS DE TOUTE ERREUR OU OMISSION.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA ÉRIGER UNE CLÔTURE TEMPORAIRE PÉRIMÉTRIQUE SUR TOUTES LES ZONES DE TRAVAUX. PRÉVOIR DE MODIFIER, DÉPLACER OU PROLONGER LES CLÔTURES SELON LES EXIGENCES DES TRAVAUX EN PLACE. SÉCURISER LA ZONE DES TRAVAUX PAR L'INTERIEUR ET PAR L'EXTÉRIEUR. TOUT ÉQUIPEMENT, CONTENEUR ET ÉCHAFAUDAGE DEVRONT DEMEURER DANS L'ENCEINTE CLÔTURÉE À UN MINIMUM DE 6 MÈTRES DU BÂTIMENT. LE CONTENEUR À DÉCHETS DOIT ÊTRE RETIRÉ DURANT LES VACANCES DE LA CONSTRUCTION.
- 9. TOUTES LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE DÉMOLIES PAR L'ENTREPRENEUR À LA FIN DES TRAVAUX. TOUS 30. POUR TOUT PLAFOND EXISTANT À DÉMOLIR, L'ENTREPRENEUR DEVRA ÉGALEMENT PRÉVOIR DÉMOLIR LE SOUS-PLAFOND, LE CAS ÉCHÉANT. LES MATÉRIAUX DEVRONT ÊTRE ÉVACUÉS DU SITE. TOUTES SURFACES EXISTANTES ENDOMMAGÉES PAR CES INSTALLATIONS TEMPORAIRES DEVRONT ÊTRE RAGRÉÉES TEL QUE L'EXISTANT PAR L'ENTREPRENEUR, À LA SATISFACTION DE L'ARCHITECTE.
- 10. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES RÈGLEMENTS, LES NORMES ET CODES EN VIGUEUR, NOTAMMENT LES DIFFÉRENTES PARTIES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT. TOUTES LES CONTRADICTIONS ET DIVERGENCES DOIVENT ÊTRE RAPPORTÉES À L'ARCHITECTE ET AUX INGÉNIEURS.
- 11. TOUS LES TRAVAUX DE STRUCTURE DE LA CHARPENTE DE TOITURE, MURS PORTEURS, POUTRES, COLONNES, OUVERTURES/FERMETURES DE DALLES DOIVENT
- ÊTRE VALIDÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
- COUPE-FEU EN PANNEAUX DE CONTREPLAQUÉ, OSB OU PLACOPLÂTRE TYPE X DE 12 mm (1/2") D'ÉPAISSEUR MINIMUM.
- 13. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR ET COORDONNER DES FONDS DE CLOUAGE DERRIÈRE TOUS LES ÉQUIPEMENTS MURAUX, NOTAMMENT LES ARMOIRES, TABLETTES, ÉQUIPEMENTS DE SALLE DE BAIN , PANNEAUX PHÉNOLIQUES.
- 14. TOUS LES NOUVEAUX MURS SONT À PEINDRE, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. PRÉVOIR PEINDRE LES MURS EXISTANTS RAGRÉÉS JUSQU'À UN CHANGEMENT DE DIRECTION, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
- 15. POUR TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS MÉTALLIQUES. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR UNE DOUBLE LISSE (SABLIÈRE) OU LISSE À TROU OBLONG CAL. 20 À LA TÊTE DU MUR, PERMETTANT LES MOUVEMENTS D'EXPANSION.
- 16. POUR TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS MÉTALLIQUES, PRÉVOIR UNE LISSE DE RENFORT À MI-HAUTEUR DES CLOISONS ET MURS DE COLOMBAGES
- 17. L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER TOUTES LES SURFACES ADJACENTES EXISTANTES CONSERVÉES.
- 18. TOUT MOBILIER ET ÉQUIPEMENT SE TROUVANT À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DES TRAVAUX EST À DÉPLACER, CONSERVER ET PROTÉGER. LA PROTECTION DU Mobilier et de tout autre équipement (audio visuel et autre) sera effectuée à l'aide d'une pellicule de plastique recouvrant l'ensemble du MOBILIER ET ÉTANCHE SUR LE POURTOUR. LA RESPONSABILITÉ ET LES FRAIS INHÉRENTS À CETTE INTERVENTION APPARTIENNENT À L'ENTREPRENEUR.L'ENTREPRENEUR DEVRA PROTÉGER TOUTES LES SURFACES ADJACENTES EXISTANTES CONSERVÉES
- 19. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE METTRE EN PLACE DES PROTECTIONS DE L'OUVRAGE EXISTANT, ÉTANCHES AUX INTEMPÉRIES ET SÉCURITAIRES CONTRE LES INTRUSIONS. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUTE CORRECTION REQUISE À L'OUVRAGE EXISTANT, À LA SUITE D'UNE DÉFICIENCE DE SES PROTECTIONS. LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'ENTREPRENEUR HORS DE LA ZONE DÉTERMINÉE DU PROJET SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR.

AVENUE DE COBOURG

- 20. L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS REQUISES POUR CONSERVER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL, LA SANTÉ, LA 41. LES CLOISONS TEMPORAIRES AURONT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES AFIN DE CONFINER LES POUSSIÈRES À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE CHANTIER SÉCURITÉ ET L'INTIMITÉ DES OCCUPANTS DU BÂTIMENT. UN NETTOYAGE COMPLET ET ADÉQUAT DE L'ENVIRONEMENT DES USAGERS DOIT ÊTRE EFFECTUÉ À CHAQUE FIN DE QUART DE TRAVAIL. L'UTILISATION D'UNE PROTECTION AU PLANCHER, COMPOSÉE DE PAPIER KRAFT OU AUTRE, EST FORTEMENT RECOMMANDÉE LES CONCIERGES DE L'ÉCOLE NE DREVONT EN AUCUN TEMPS ÊTRE SOLLICITÉS PAR L'ENTREPRENEUR POUR RÉALISER CE TRAVAIL. IL EST INTERDIT D'UTILISER DES ÉQUIPEMENTS OU DES PRODUITS DE NETTOYAGE APPARTENANT AU DONNEUR D'OUVRAGE.
- 21. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DES ABRIS OU ENCEINTES TEMPORAIRES ET DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES D'EXTRACTION DE L'AIR, PERMETTANT DE TRAVAILLER SANS QUE LES ODEURS, LE BRUIT, LE VENT, LA POUSSIÈRE, NE PÉNALISENT L'OCCUPATION DES LOCAUX NON TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX. FOURNIR et installer des écrans ou cloisons anti-poussière pour prévenir la propagation de la poussière à l'intérieur et à l'extérieur du chantier. LA RESPONSABILITÉ ET LES FRAIS INHÉRENTS À CETTE INTERVENTION APPARTIENNENT À L'ENTREPRENEUR;
- 22. TOUS LES TRAVAUX EN ÉLECTROMÉCANIQUE QUI SERONT EXÉCUTÉS À L'EXTÉRIEUR DES ZONES DE TRAVAUX DEVRONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE (ZONE DE CIRCULATION PARTAGÉE) VOIR ZONE DE TRAVAUX **PAGE A-002**.
- 23. <u>Travaux en condition d'amiante : voir devis de décontamination pour la portée complète des travaux en condition d'amiante</u> L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DEVIS DE DÉSAMIANTAGE AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.
- 24. POUR TOUTES LES FENÊTRES EXISTANTES DANS LA ZONE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DE DÉMONTER LES STORES ET/OU TOILES EXISTANTS, INCLUANT LES FIXATIONS, ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE. PRÉVOIR LA RÉINSTALLATION À LA FIN DES TRAVAUX.
- 25. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DÉMONTER, PROTÉGER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE TOUS LES TABLEAUX PRÉSENTS DANS LES ZONES DE TRAVAUX, SAUF INDICATIONS CONTRAIRE.
- 26. L'ENTREPRENEUR DEVRA ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE JUSQU'AU PONTAGE ENTRE LES LOCAUX, À LA JONCTION DES CLOISONS DE BLOC DE BÉTON INTÉRIEURES ET DES MURS EXTÉRIEURS EN PLACOPLÂTRE.
- 27. L'ENTREPRENEUR DEVRA CORRIGER TOUTE DÉFICIENCE DUE À UN MANQUE DE PROTECTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES. LA RESPONSABILITÉ ET LES FRAIS INHÉRENTS À CETTE INTERVENTION APPARTIENNENT À L'ENTREPRENEUR.
- 28. L'ENTREPRENEUR DEVRA DÉMOLIR ET REMPLACER TOUTES PIÈCES DE BOIS POURRI PAR DU BOIS HYDROFUGE À LA SATISFACTION DE L'ARCHITECTE
- 29. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR RETIRER ET RÉINSTALLER LES TUILES ACOUSTIQUES POUR LES TRAVAUX D'INGÉNIERIE (ÉLECTRO-MÉCANIQUE, STRUCTURE, ETC.). LES TUILES ENDOMMAGÉES SERONT À REMPLACER, SI ABIMÉES MODÈLE TEL QUE L'EXISTANT.
- 31. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DES MOULURES DE FINITION AU CHANGEMENT DE FINIS MURAUX ET DE PLANCHER À SES FRAIS .L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR TOUS LES PERCEMENTS NÉCESSAIRES DANS LA MAÇONNERIE POUR PERMETTRE LES TRAVAUX D'INGÉNIERIE LORSQUE REQUIS. PRÉVOIR RAGRÉER À LA
- 32. LES ÉCRANS DE PROJECTIONS RÉTRACTABLES EXISTANTS SONT À DÉMANTELER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE 33. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR RAGRÉER TOUTES LES OUVERTURES NOUVELLES OU EXISTANTES DANS LES MURS DE BLOCS DE BÉTON OU DE BRIQUES DANS LES LOCAUX DE LA ZONE DES TRAVAUX.
- 12. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DES COUPES-FEU CONTINUS À LA JONCTION DES VIDES DE CONSTRUCTION VERTICAUX ET HORIZONTAUX, DES SÉPARATIONS 34. PRÉVOIR DE RAGRÉER TOUS LES FINIS DE PLAFOND EN PLACÔPLATRE ET PEINDRE, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. 35. EN PÉRIODE D'OCCUPATION, LES CLOISONS TEMPORAIRES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES EN DEHORS DES HEURES NORMALES D'ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DES TRAVAUX DE SOIRS, NUITS ET FINS DE SEMAINE. AUCUN TRAVAIL NE SERA AUTORISÉ AVANT L'ACHÈVEMENT DES CLOISONS TEMPORAIRES DE CHANTIER. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR MODIFIER, DÉPLACER OU PROLONGER LES OUVRAGES DE PROTECTION JUSQU'À LA FIN
 - 36. AU PÉRIMÈTRE DE TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS INTÉRIEURES DE PLACOPLÂTRE OU DE BLOCS DE BÉTON, PRÉVOIR DU SCELLANT COUPE-FEU AUX ENDROITS
 - REQUIS ET DU SCELLANT ACOUSTIQUE PARTOUT AILLEURS. PRÉVOIR DES JOINTS DE DILATATION VERTICAUX DANS TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS;
 - 37. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR DES JOINTS DE DILATATION VERTICAUX DANS TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS
 - 38. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR (4) QUATRE TRAPPES D'ACCÈS DE 610mm X 610mm (24"X24") ET (2) DEUX TRAPPES COUPE-FEU 305mm X 305mm (12"X12") (POUR INSTALLATION MURALE ET AU PLAFOND, DIMENSIONS À COORDONNER AVEC ING). VOIR DEVIS. FOURNIR, INSTALLER ET PEINDRE, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. EMPLACEMENT À COORDONNER AVEC L'INGÉNEIUR ET L'ARCHITECTE
 - 39. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR CINQ (5) SOUFFLAGES SUPPLÉMENTAIRES EN PLACOPLÂTRE, EMPLACEMENT À DÉTERMINER AU CHANTIER, VOIR DÉTAIL
 - 40. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR CINQ (5) RETOMBÉES DE PLAFOND SUPPLÉMENTAIRES EN PLACOPLÂTRE, EMPLACEMENT À DÉTERMINER AU CHANTIER, VOIR

.1 EXTERIEUR DE LA PERIODE D'OCCUPATION

HAUTE DENSITÉ, ÉTANCHE ET CONTINU PLEINE SURFACE;

- LISSE BASSE ET LISSE HAUTE CONTINUES EN ACIER GALVANISÉ MAINTENUES EN PLACE À L'AIDE DE POTEAUX DE SOUTIEN EXTENSIBLES OU MONTANTS METALLIQUES A 1 800 mm (6'-0") C/C MAXIMUM;
- RUBAN COLLANT DOUBLE FACE SUR CHAQUE POTEAU ET LISSES PERMETTANT D'Y MAINTENIR LA MEMBRANE DE POLYÉTHYLÈNE;
- MEMBRANE DE POLYÉTHYLÈNE 0,015 mm À JOINTS SCELLÉS CÔTÉ EXTÉRIEUR DU CHANTIER. PRÉVOIR UN ROULEAU DE POLYÉTHYLÈNE BLANC ET IGNIFUGE À
- OUVERTURE PRATIQUÉE DANS LA CLOISON DE POLYÉTHYLÈNE MUNIE D'UNE FERMETURE ÉCLAIR AUTO-ADHÉSIVE QUI PERMETTRA LES ENTRÉES ET SORTIES À
- L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE CHANTIER; POUR DES RAISONS DE COMMODITÉ, L'ENTREPRENEUR POURRA, S'IL LE DÉSIRE, INSTALLER UNE OU DES PORTES DANS UN CADRE POUR FACILITER LA
- .2 DURANT LA PÉRIODE D'OCCUPATION (DRF 1h MINIMUM REQUIS AFIN DE SÉPARER LA ZONE DE CHANTIER DE TOUTE PARTIE DU BÂTIMENT EN OCCUPATION)
- CLOISON TEMPORAIRE SEPARATION COUPE-FEU 1 HEURE MINIMUM, TEL QUE: COLOMBAGES MÉTALLIQUES DE 41x152 mm CALIBRE 20 À 400 mm (24°) C/C SOLIDEMENT FIXÉS EN PLACE SANS ENDOMMAGER LES FINIS EXISTANTS; DU
- PLANCHER JUSQUAU PLAFOND. ISOLANT DE LAINE DE ROCHE PLEINE CAVITE

MANUTENTION DU MATÉRIEL.

- RUBAN COLLANT DOUBLE FACE SUR CHAQUE POTEAU ET LISSES PERMETTANT D'Y MAINTENIR LA MEMBRANE DE POLYÉTHYLÈNE.
- MEMBRANE DE POLYÉTHYLENE 0,015mm À JOINTS SCELLÉS CÔTÉ CHANTIER.
- PLACOPLATRE TYPE X DE 16 mm DE CHAQUE CÔTÉ DE LA CLOISON, AVEC JOINTS SCELLÉS (2 COUCHES DE PÂTES A JOINTS).
- PRÉVOIR UN CADRE ET UNE PORTE D'ACIER AVEC UN DEGRÉ PARE FLAMME DE 45 MINUTES MINIMUM. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE FOURNIR L'ENSEMBLE DE LA QUINCAILLERIE EXIGÉE POUR L'HOMOLOGATION DES PORTES COUPE FEU (BARRE PANIQUE, FERME PORTE, COUPE FUMEE, BALAIS DE PORTE, ETC) PRÉVOIR EGALEMENT UNE SERRURE AVEC BARILLET COMPATIBLE AVEC LE JEU DE CLÉ DU DONNEUR D'OUVRAGE. TOUTE LA QUINCAILLERIE DES PORTES TEMPORAIRES, AINSI QUE LES BARILLETS SERONT REMIS AU DONNEUR D'OUVRAGE AU MOMENT DE DÉMANTELER LES CLOISONS TEMPORAIRES.
- L'ENTREPRENEUR JUGERA DE LA PERTINENCE DE PRÉVOIR DES PORTES DOUBLES POUR ACCÉDER À LA ZONE DE CHANTIER, EN FONCTION DE L'USAGE QU'IL EN FERA.

.3 EXIGENCES POUR TOUTES LES CLOISONS TEMPORAIRES

- LES CLOISONS TEMPORAIRES DE CHANTIER DEVRONT ÊTRE CONTINUES ET ÉTANCHES DU PLANCHER JUSQU'AU PLAFOND OU JUSQU'AU PONTAGE SI CELUI-CI EST APPARENT, INCLUANT AU POURTOUR DES CONDUITS DE VENTILATION ET AUTRES CONDUITS TRAVERSANTS.
- INSTALLER UN TAPIS ANTI-POUSSIÈRE À PELLICULES ADHÉSIVES À CHAQUE PORTE D'ACCÈS AU CHANTIER ET LE REMPLACER AU BESOIN. S'ASSURER QUE LES DEUX PREMIERS PAS EN SORTANT DU CHANTIER SE FASSENT SUR CE TAPIS ANTI-POUSSIÈRE. LES PELLICULES DOIVENT ÊTRE CHANGÉES AU MINIMUM 3 FOIS PAR JOUR; ET AUGMENTER LES CHANGEMENTS SI NÉCESSAIRE EN FONCTION DE L'ACHALANDAGE.
- SCELLER TEMPORAIREMENT LE POURTOUR DE LA CLOISON TEMPORAIRE AVEC UN SCELLANT DE TYPE ZIP SEAL'N PEEL DE MULCO OU AUTRE PRODUIT
- L'ÉTANCHÉITÉ SERA TELLE QU'UNE PRESSION NÉGATIVE POURRA ÊTRE MAINTENUE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE CHANTIER EN TOUT TEMPS, À L'AIDE D'UN ÉPURATEUR D'AIR MÉCANIQUE, MUNI D'UN FILTRE HEPA. LA CAPACITÉ ET LE NOMBRE D'APPAREILS NÉCESSAIRES DEVRONT ÊTRE PROPORTIONNELS AU VOLUME À
- SI L'ENTREPRENEUR UTILISE DES CLOISONS EXISTANTES COMME CLOISON DE CHANTIER, IL DEVRA S'ASSURER DE LEUR ÉTANCHÉITÉ EN Y OBTURANT TOUTES OUVERTURES ET FISSURES ADÉQUATEMENT. DE MÊME, IL RENDRA ÉTANCHES TOUTES LES PORTES ET FENÊTRES S'Y TROUVANT.
- L'EXAMEN DES INSTALLATIONS TEMPORAIRES PAR LE RESPONSABLE DES TRAVAUX EST REQUIS AVANT QUE LES TRAVAUX NE PUISSENT DÉBUTER.

SÉRIE A-600 DÉTAIL

SÉRIE A-700 PLANS AGRANDIS

- AU MOMENT DE RETIRER LES ÉCRANS OU CLOISONS TEMPORAIRES, L'ENTREPRENEUR DEVRA RAGRÉER LES MURS, PLANCHERS, PLAFONDS, CADRES DE PORTES ET FENÊTRES, PEINTURES, ETC. ABÎMÉS PAR L'EMPLOI D'ANCRAGES ET/OU DE RUBANS ADHÉSIFS OU AUTRE.
- POUR TOUTES LES CLOISONS TEMPORAIRES A PRÉVOIR POUR LES TRAVAUX EN PÉRIODE D'OCCUPATION DU BATIMENT (DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS DE 1 HEURE MINIMUM) : PRÉVOIR DES CLOISONS TEMPORAIRES COUPE-FEU PLEINE HAUTEUR (DU PLANCHER AU PONTAGE), PRÉVOIR LA DÉMOLITION REQUISE DES PLAFONDS EXISTANTS POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION CONTINUE PLEINE HAUTEUR DE CES SÉPARATIONS COUPE-FEU TEMPORAIRES. RECONSTRUIRE TOUS LES PLAFONDS ET RAGRÉER TOUS LES AUTRES FINIS EXISTANTS ADJACENTS TEL QUE L'EXISTANT APRÈS LA DÉMOLITION.

AGRANDIS - TOITURE - EXISTANT / DÉMOLITION / NOUVEAU

DÉTAILS TYPIQUES - EXISTANT / DÉMOLITION / NOUVEAU

DÉTAILS TYPIQUES - EXISTANT / DÉMOLITION / NOUVEAU

DÉTAILS TYPIQUES - EXISTANT / DÉMOLITION / NOUVEAU

TABLEAU DES FINIS - SIGNALISATION

DÉTAILS TYPIQUES - TOITURE - EXISTANT / DÉMOLITION / NOUVEAU

DÉTAILS TYPIQUES - TOITURE - EXISTANT / DÉMOLITION / NOUVEAU

AGRANDIS ET ÉLÉVATIONS - TOILETTES ET CONCIERGERIE - EXISTANT / NOUVEAU

PLANS. ÉLÉVATIONS ET COUPES - MOBILIERS INTÉGRÉS - EXISTANT / NOUVEAU

TABLEAU DES PORTES ET CADRES - ÉLÉVATIONS CADRE ET PORTE / PROFILS TYPE

A D D A D CONCIERGE ESPACE ASPHALTÉ ACCORDÉ CONTENEUR à l'entrepreneur 6000 MIN. ENTRÉE DE **ZONE DES TRAVAUX** L'ENTREPRENEUR VOIR A-002 POUR L'ÉTENDU DES TRAVAUX MARQUISE CLOTURE DE CHANTIER -TOILETTE CHIMIQUE MODULAIRE TEMPORAIRE **CENTRE FERLAND** 2 ÉTAGES 2 ÉTAGES 1 ÉTAGE SURFACE GAZONNÉE L'ENTREPRENEUR DEVRA SE STATIONNER DANS LA RUE, AUCUN STATIONNEMENT DANS LA AVENUE DU PARC-GEORGES \ PLAN DE MOBILISATION COUR D'ÉCOLE NI DANS LE STATIONNEMENT PRIVÉ SUR AVENUE DU PARC-GEORGES

LISTE DES PLANS

PAGE FRONTISPICE

- A-001 LISTE DES PLANS - PHASAGE DES TRAVAUX
- PLAN DE MOBILISATION NOTES GÉNÉRALES
- ZONES DES TRAVAUX PLAN DES SÉPARATION COUPE-FEU COMPOSITIONS TYPIQUES - ÉTUDE DU CODE
- NOTES TYPIQUES EXISTANT / DÉMOLITION / NOUVEAU PHOTOS DE L'EXISTANT

SÉRIE A-100 DÉMOLITION

- ÉTAGE PLAN EXISTANT / DÉMOLITION
- ÉTAGE PLAN DE PLAFOND EXISTANT / DÉMOLITION
- ÉTAGE PLAN DE PLANCHER EXISTANT / DÉMOLITION
- RDC PLAN DE PLAFOND EXISTANT / DÉMOLITION

- ETAGE PLAN EXISTANT / NOUVEAU
- ÉTAGE PLAN DE PLAFOND EXISTANT / NOUVEAU ÉTAGE - PLAN DE PLANCHER - EXISTANT / NOUVEAU
- RDC PLAN ET PLAN DE PLAFOND EXISTANT / NOUVEAU

PHASAGE DES TRAVAUX

PHASE 1 : 21 AOÛT 2025 (PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE)

- TRAVAUX EN PÉRIODE ESTIVALS, À EFFECTUER DE JOUR, SOIR ET FIN DE SEMAINE
- CLASSES COMPLÉTÉES À 100% LOCAL SERVEUR FONCTIONNEL
- CORRIDORS FONCTIONNEL, FINIS ET PLAFONDS COMPLÉTÉES À 100%
- TRAVAUX AU RDC (IGNIFUGE, PLAFONDS, TOILETTES)
- * DÉMÉNAGEMENT DU MOBILIER EFFECTUÉE PAR LE CSSPI : 22 AOÛT 2025
- * LE BUREAU DE L'ENTREPRENEUR DEVRA ÊTRE COMPLÈTEMENT LIBÉRÉ ET NETTOYÉ * LES TRAVAUX DANS LE LOCAL 228 DU SYNDICAT SONT A COORDONNER AVEC LE CSSPI ET LE SYNDICAT
- * LES TRAVAUX DANS LE LOCAL DU CONCIERGE 109 SONT À COORDONNER AVEC LE CONCIERGE. CE DERNIER DEVRA POUVOIR AVOIR ACCÈS À LA CONCIERGERIE SELON SES BESOINS PHASE 2 : 18 SEPTEMBRE 2025 (RÉCEPTION AVEC RÉSERVE DES TRAVAUX)
- TRAVAUX EN OCCUPATION, À EFFECTUER APRÈS LES COURS, DE SOIRS ET FIN DE SEMAINE
- CORRIDORS (TRAVAUX RESTANTS TEL QUE PEINTURE) TOILETTES
- CONCIERGERIE
- BUREAU - DÉPÔT
- SALLE MÉCANIQUE AU RDC
- **DÉFICIENCES: 9 OCTOBRE 2025**

TRAVAUX EN OCCUPATION, À EFFECTUER APRÈS LES COURS, DE SOIRS ET FIN DE SEMAINE



AVANT DE COMMENCER À EXÉCUTER UN TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DEVRA, SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX.

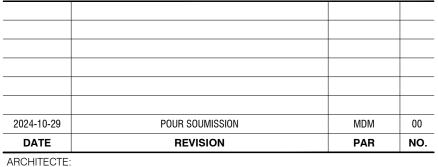
TOUS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

CLÔTURE DE CHANTIER

— · − LIGNE DE LOT

POUR SOUMISSION

I PAS POUR CONSTRUCTION



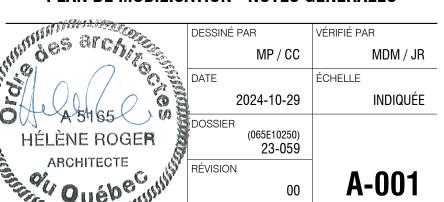


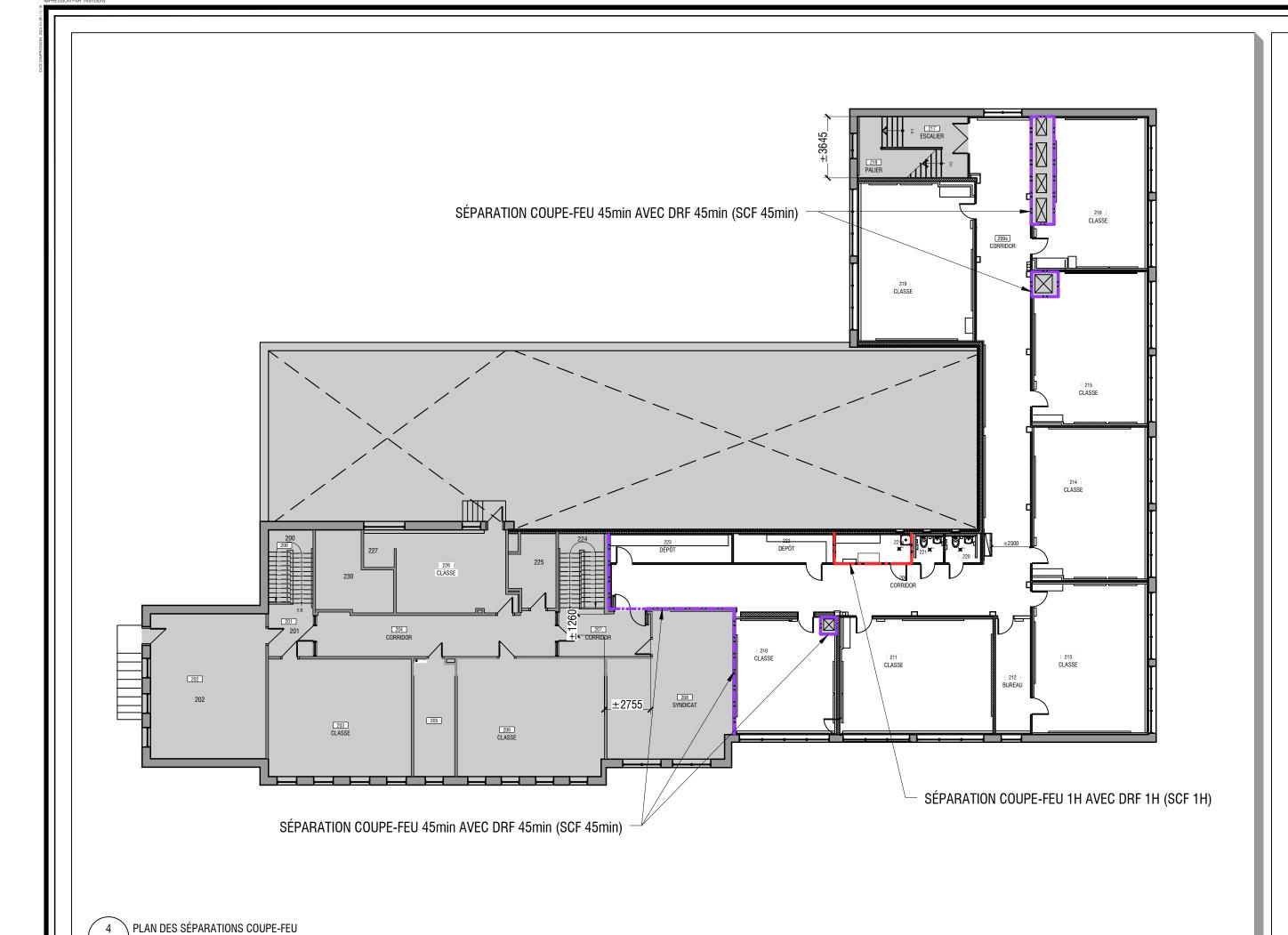
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

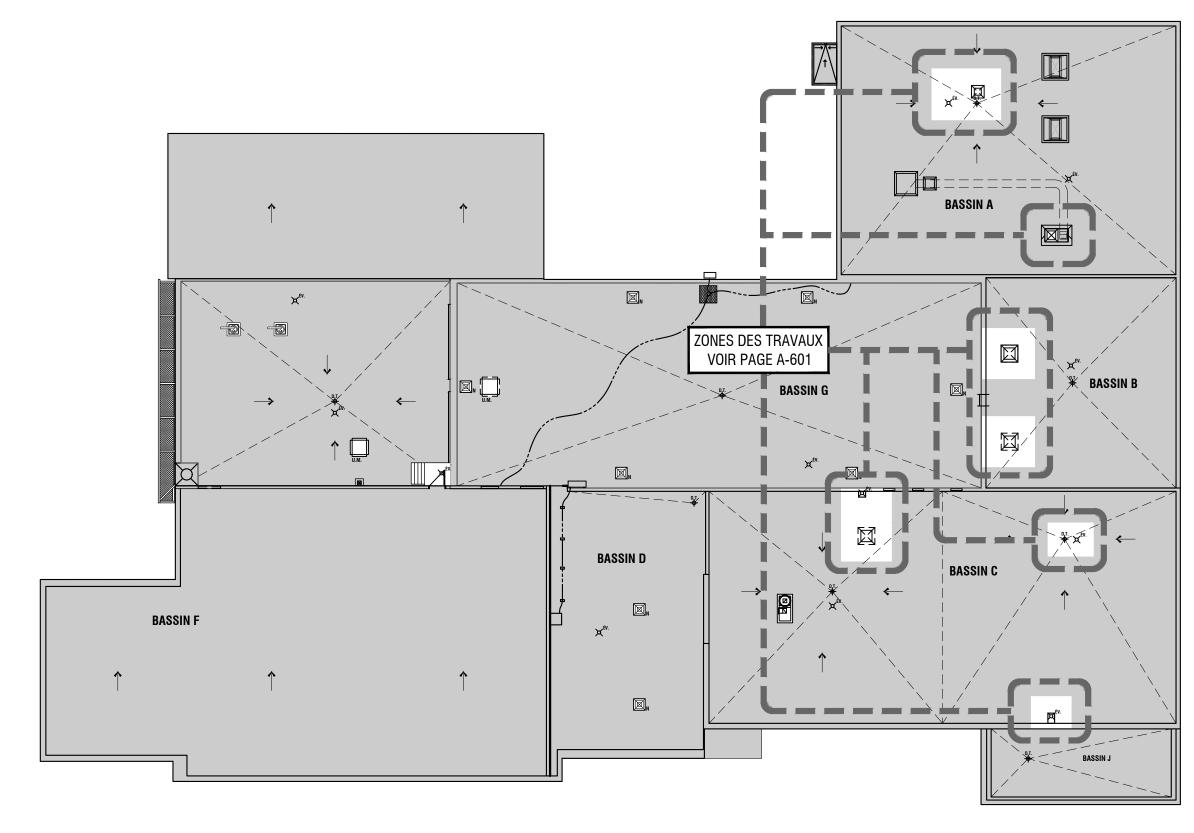
CENTRE FERLAND

REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4 10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4

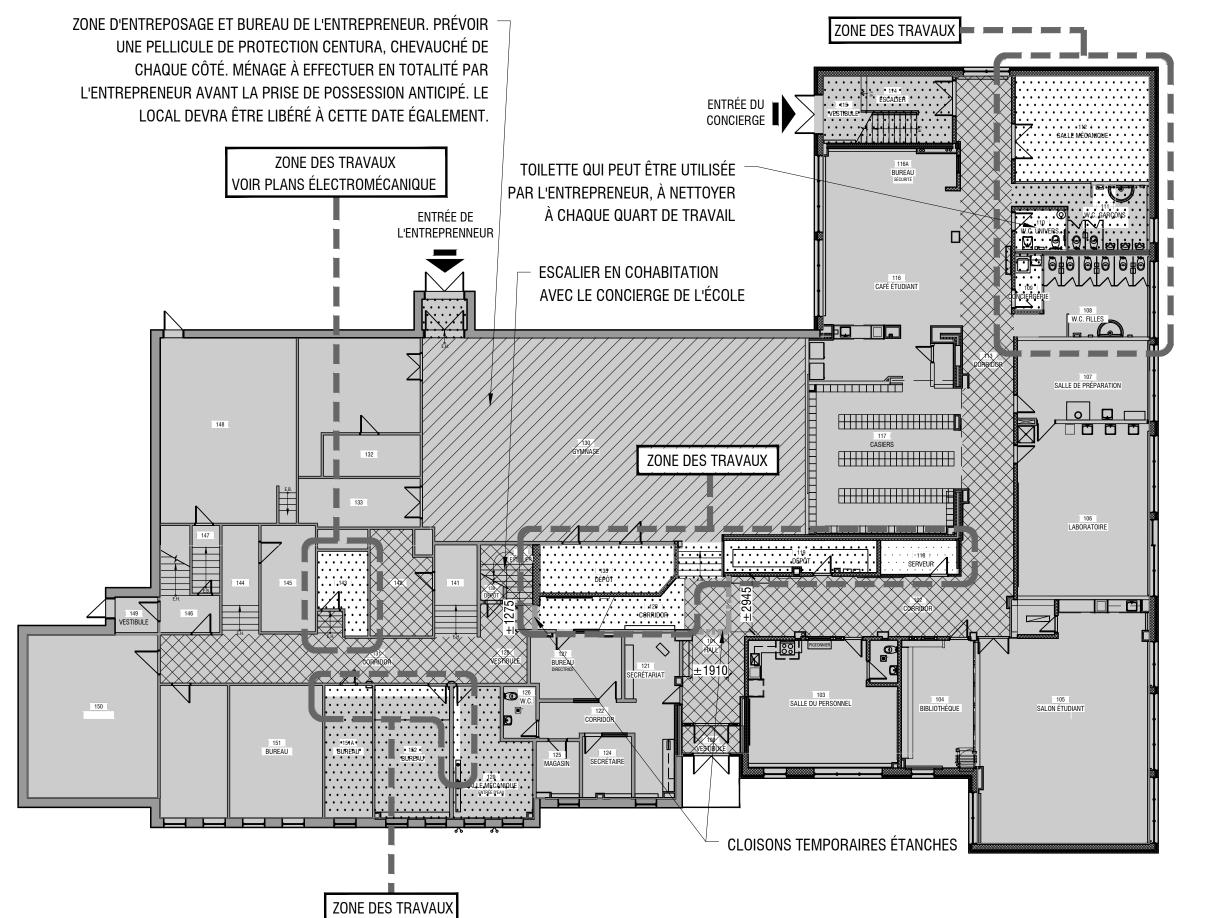
TITRE DE PLANCHE LISTE DE PLANS - PHASAGE DES TRAVAUX PLAN DE MOBILISATION - NOTES GÉNÉRALES

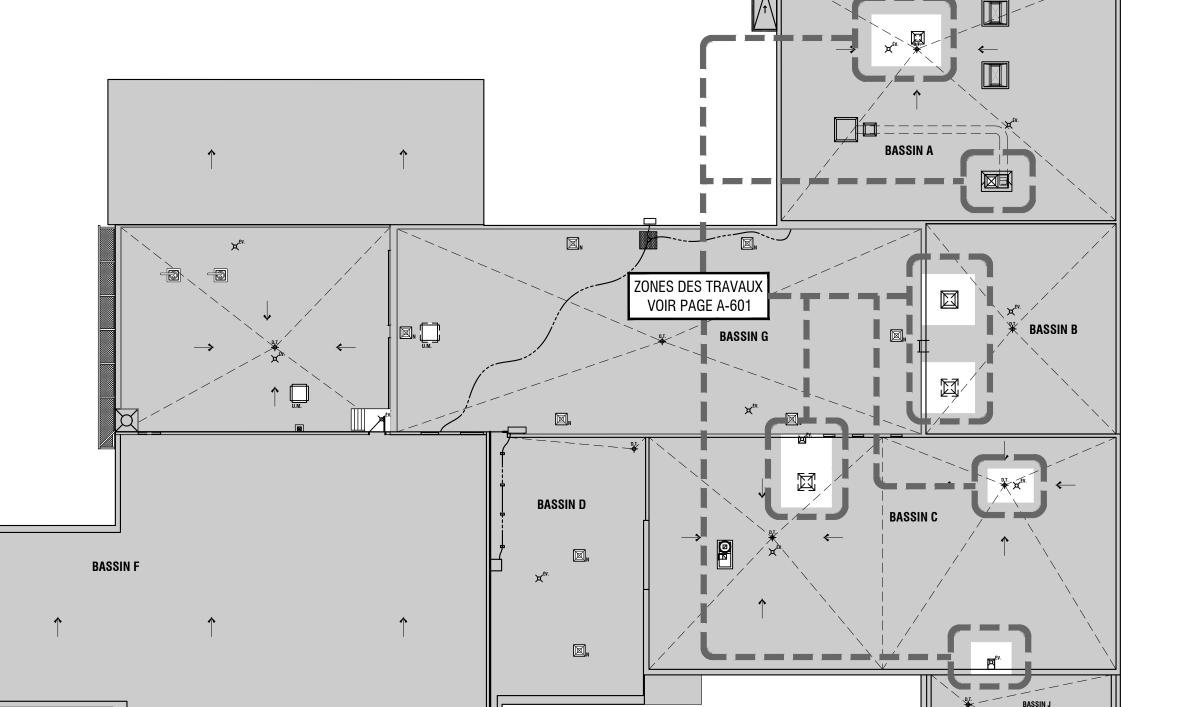






3 ZONE DES TRAVAUX - TOIT





AVANT DE COMMENCER À EXÉCUTER UN TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DEVRA, SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX.

TOUS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

LÉGENDE:

MÉNAGE COMPLET À EFFECTUER PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LA PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉ ET LA RÉCEPTION AVEC RÉSERVE DES TRAVAUX

MÉNAGE À EFFECTUER À 50% PAR L'ENTREPRENEUR ET 50% MENAGE A EFFECTUER A 30% PAR LENTINLENDED ET 30%
PAR LE CONCIERGE (VOIR NOTES IMPORTANTES 4/A-002)



ZONE D'ENTREPOSAGE ET BUREAU DE L'ENTREPRENEUR. PRÉVOIR UNE PELLICULE DE PROTECTION CENTURA, CHEVAUCHÉ DE CHAQUE CÔTÉ. MÉNAGE À EFFECTUER EN TOTALITÉ PAR L'ENTREPRENEUR AVANT LA PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉ. LE

LOCAL DEVRA ÊTRE LIBÉRÉ À CETTE DATE ÉGALEMENT.

CLOISONS TEMPORAIRES ÉTANCHES, VOIR NOTES GÉNÉRALES

SÉPARATION COUPE-FEU 1H AVEC DRF 1H (SCF 1H)

SÉPARATION COUPE-FEU 45min AVEC DRF 45min (SCF 45min)

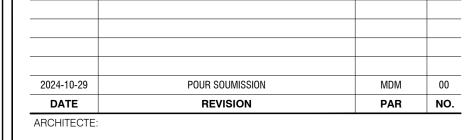
NOTES IMPORTANTES :

- LES LOCAUX À L'INTÉRIEURS DES ZONES DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE
- NETTOYÉS PAR L'ENTREPRENEUR. VOIR PLANS DES ZONES HACHURÉES. LE NETTOYAGE 50 / 50 (ENTREPRENEUR / CONCIERGE) EST À EFFECTUER SELON LA PROCÉDURE SUIVANTE:
- LE CONCIERGE DÉPLACE TOUT LE MOBILIER DANS UNE PREMIÈRE MOITIÉ DE LA CLASSE
- L'ENTREPRENEUR PROCÈDE AU NETTOYAGE COMPLET DE LA PREMIÈRE MOITIÉ SELON LES CLAUSES DU CSSPI
- L'ENTREPRENEUR DÉPLACE TOUT LE MOBILIER DANS LA 2E MOITIÉ
- DE LA CLASSE L'ENTREPRENEUR PROCÈDE AU NETTOYAGE COMPLET DE LA 2E
- MOITIÉ SELON LES CLAUSES DU CSSPI L'ENTREPRENEUR REPLACE TOUT LE MOBILIER DE LA CLASSE (LES
- PUPITRES DOIVENT ÊTRE FACE AU TNI)
- LE DÉMÉNAGEMENT SERA EFFECTUÉ PAR LE CSSPI, SAUF INDICATIONS
- CERTAINS TRAVAUX DE DÉMOLITION SONT EN CONDITION D'AMIANTE,
- VOIR DEVIS DE DÉSAMIANTAGE POUR LES PRÉCISIONS.
- VOIR PLAN D'IMPLANTATION A-001 POUR EMPLACEMENT DES CLÔTURES DE CHANTIER.

CONSULTER CE PLAN EN COULEUR

POUR SOUMISSION

PAS POUR CONSTRUCTION





PROJET : CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

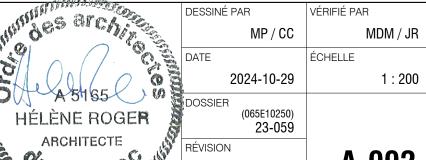
CENTRE FERLAND

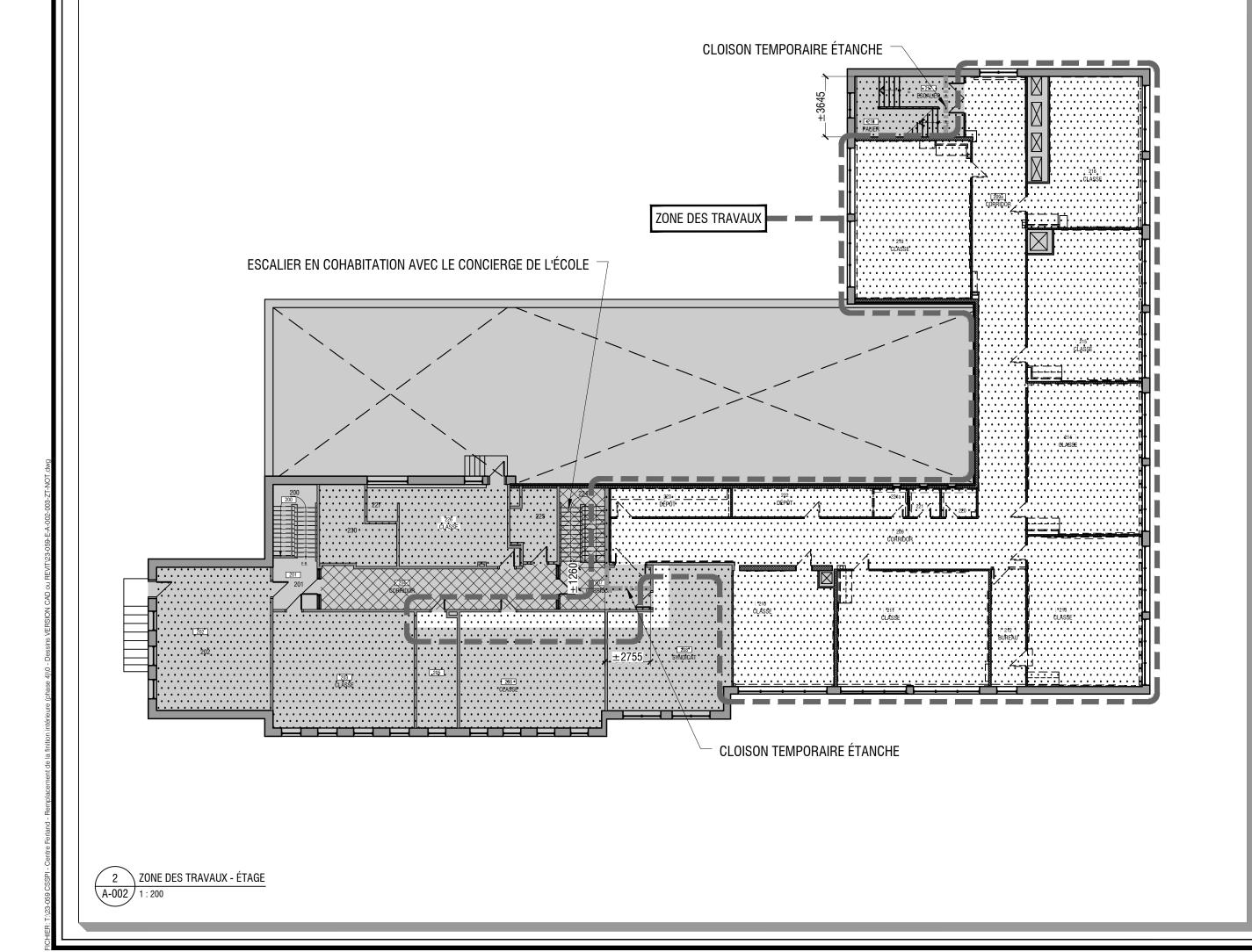
REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4

10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4

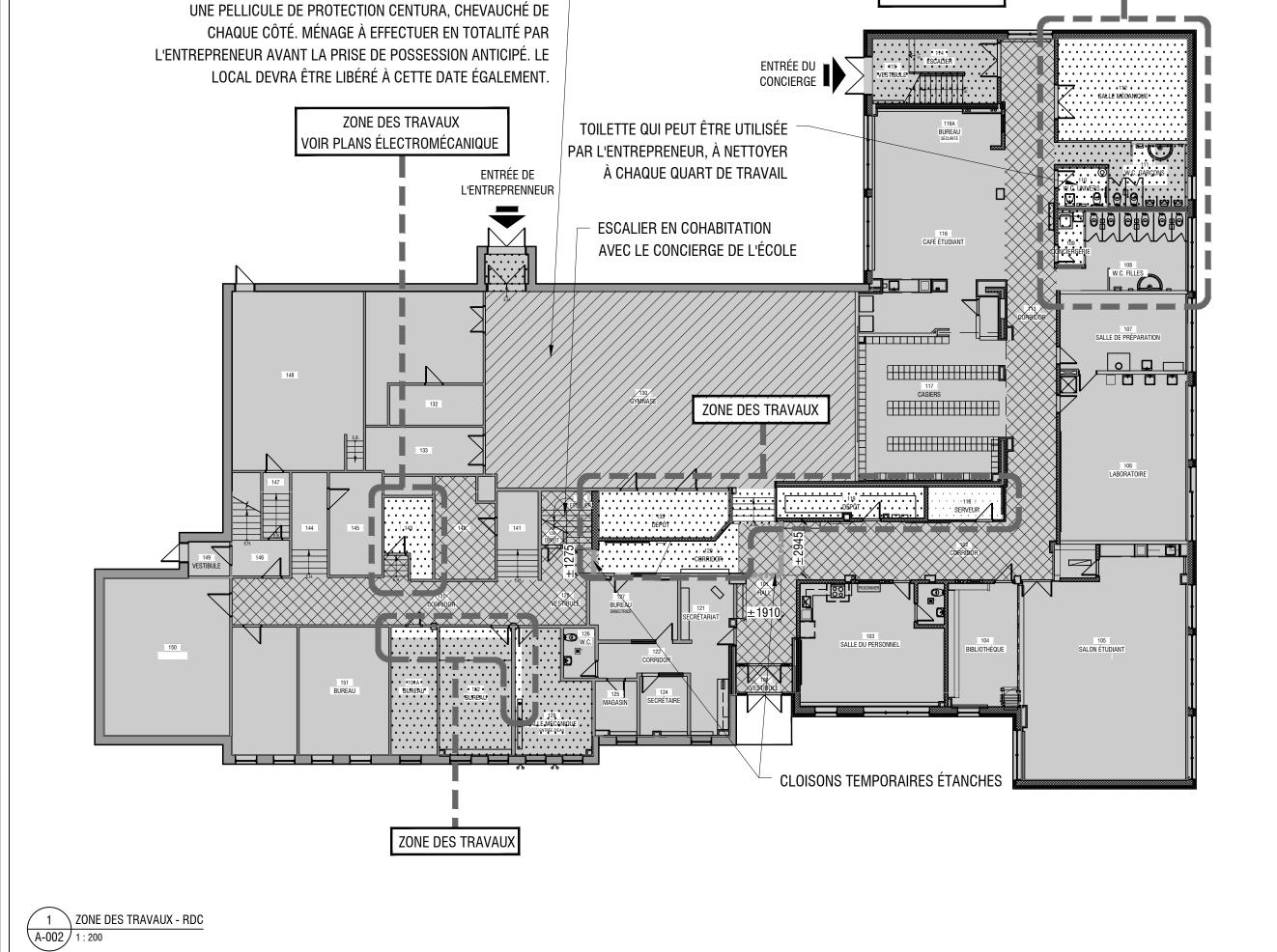
ZONE ET PHASAGE DES TRAVAUX

PLAN DES SÉPARATIONS COUPE-FEU





A-002 AUCUNE



ÉTUDE DU CNB CLASSEMENT CODE EN VIGUEUR: USAGE PRINCIPAL: GROUPE A, DIVISION 2 (ÉTABLISSEMENT DE RÉUNIONS) AIRE DU BÂTIMENT EXISTANT: ±1 620 m² (EXCLUANT MODULAIRES) NOMBRE DE RUE: 3 RUES (ENTRÉE PRINCIPALE : AVENUE DU PARC-GEORGES) NOMBRE D'ÉTAGE: 2 ÉTAGES + SOUS-SOL TYPE DE CONSTRUCTION DE L'EXISTANT: COMBUSTIBLE ET INCOMBUSTIBLE (STRUCTURE EN BOIS ET EN BÉTON) PROTECTION PAR GICLEURS DE L'EXISTANT: PARTIELLE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE: OUI CANALISATION INCENDIE: NON RÈGLEMENTATION APPLICABLE LE BÂTIMENT AYANT ÉTÉ CONSTRUIT AVANT LE 1er DÉCEMBRE 1976, EST ASSUJETTI AU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉDIFICES PUBLICS (RÈGLEMENT S-3, r.4). LES ÉLÉMENTS MODIFIÉS ET AJOUTÉS SONT ASSUJETTIS AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC 2015 (CCQ 2015). **SÉPARATION COUPE-FEU EXIGÉES** PROPAGATION DE LA FLAMMES : LE PLANCHER D'UN ÉTAGE DOIT FORMER UNE SÉPARATION COUPE-FEU. TOUTE OUVERTURE DANS CE PLANCHER NON MUNIE D'UNE FERMETURE DOIT AVOIR UNE ENCEINTE D'UNE SÉPARATION COUPE-FEU AYANT UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU D'AU MOINS 45MIN (RÈGLEMENT 18.7.). INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME: LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT INTÉRIEUR DE FINITION QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA SURFACE D'UN MUR OU D'UN PLAFOND D'UN LIEU DE RASSEMBLEMENT PUBLIC DOUVENT AVOIR UN INDICE DE PROPAGATION DES FLAMMES D'AU PLUS 150 (RÈGLEMENT 18.1). **LOCAUX DE CONCIERGE :** LES LOCAUX DE CONCIERGE SERVANT À L'ENTREPOSAGE DES PRODUITS D'ENTRETIEN DOIVENT ÊTRE SÉPARÉS DU RESTE DE L'AIRE DE PLANCHER PAR UNE SÉPARATION COUPE-FEU D'AU MOINS 1H (3.3.1.21). **VIDES TECHNIQUES VERTICAUX:** AU MOINS 45 MINUTES DE DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU (3.6.3.1.1) **DISPOSITIFS D'OBTURATIONS:** LES OUVERTURES DANS UNE SÉPARATION COUPE-FEU DE 45 MINUTES DOIVENT AVOIR UN DEGRÉ PARE-FLAMMES D'AU MOINS 45 MINUTES (3.1.8.4.2). UN CONDUIT QUI RELIE 2 COMPARTIMENTS RÉSISTANTS AU FEU OU UNE SÉPARATION COUPE-FEU DOIT ÊTRE MUNI D'UN REGISTRE COUPE-FEU (3.1.8.7). LA DISTANCE À FRANCHIR NE DOIT PAS DÉPASSER 45 MÈTRES POUR TOUTES LES AIRES DE PLANCHER PROTÉGÉES PAR DES EXTINCTEURS **DISTANCE DE PARCOURS:** AUTOMATIQUES À EAU. LORSQUE LES PLANCHERS SÉPARANT LES ÉTAGES FORMENT DES SÉPARATIONS COUPE-FEU AYANT UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU D'AU MOINS 45MIN, LA DISTANCE À FRANCHIR EST PORTÉE À 60 MÈTRES (RÈGLEMENT 12.3.d). LARGEUR BAIES DE PORTES: LARGEUR MINIMALE DES BAIES DE PORTES DU GROUPE A EST 800mm (TABLEAU 3.4.3.2.-A) **SYSTÈME DE GICLEURS:** LE SYSTÈME DE GICLEURS EXIGÉ DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME NFPA 13. **EXTINCTEURS PORTATIFS:** DES EXTINCTEURS PORTATIFS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX OU MUNICIPAUX PERTINENTS OU AU CNPI EN L'ABSENCE DE TELS RÈGLEMENTS (3.2.5.16).

N14 NOUVEL APPAREIL DE CHAUFFAGE, VOIR ING. MÉCANIQUE N15 NOUVEAU MUR EN BLOC DE BÉTON PLEINE HAUTEUR, VOIR ING. STRUCTURE N16 NOUVEAU DISTRIBUTEUR DE PAPIER À MAIN, MODÈLE T990TBK DE SAN N17 NOUVEAU DISTRIBUTEUR DE PAPIER HYGIÉNIQUE, MODÈLE R6000TRK DE N18 NOUVEAU DISTRIBUTEUR DE SAVON À MAIN, MODÈLE 702 DE FROST N19 NOUVEAU MIRROIR, MODÈLE B-290 2436 DE BOBRICK N20 NOUVELLE POUBELLE SANITAIRE, MODÈLE 620 DE FROST N21 NOUVELLE POUBELLE EN SURFACE, MODÈLE 326 DE FROST N22 NOUVEAU SÈCHE-MAIN, VOIR ING. MÉCANIQUE. N23 NOUVEL ÉQUIPEMENT ÉLECTROMÉCANIQUE, VOIR ING. N24 NOUVEL DISPOSITIF À SAVON, VOIR ING. MÉCANIQUE N25 NOUVELLE RETENUE MAGNÉTIQUE, VOIR ING. ÉLECTRIQUE **PLAFOND NOUVEAU** NOUVEAU PLAFOND EN CARREAUX ACOUSTIQUE 1220 x 610 mm N50 ET 610mm X 610mm (TOILETTES) N51 NOUVELLE RETOMBÉE OU ALCÔVE EN PLACOPLÂTRE N52 NOUVEAU LUMINAIRE 1220 x 610 mm, VOIR ING. ÉLECTRIQUE N53 NOUVEAU LUMINAIRE 610 x 610 mm, VOIR ING. ÉLECTRIQUE N54 NOUVEAU LUMINAIRE (CONCIERGERIE), VOIR ING. ÉLECTRIQUE NOUVEAU LUMINAIRE ENCASTRÉE 100 mm, COULEUR BLANC, VOIR ING. ÉLECTRIQUE N56 NOUVEAU DIFFUSEUR, VOIR ING. MÉCANIQUE N57 NOUVELLE GRILLE DE VENTILATION, VOIR ING. MÉCANIQUE

PLANCHERS ET MURS NOUVEAU

GERFLOR OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ

GERFLOR OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ

GERFLOR OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ

GERFLOR OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ

COULEUR LIGHT GREY OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ

N10 NOUVEAU MOBILIER INTÉGRÉ, VOIR **SÉRIE A-800**

N12 NOUVEAU LAVABO MURAL, VOIR ING. MÉCANIQUE

N13 NOUVELLE CUVE, VOIR ING. MÉCANIQUE

N11 NOUVEAU CABINET D'AISANCE, VOIR ING. MÉCANIQUE

INCLUANT PLINTHE REMONTÉE 100mm, COULEUR #4002 MANUA DE

INCLUANT PLINTHE REMONTÉE 100mm, COULEUR #4364 IVORY NEW DE

NOUVELLE CÉRAMIQUE MURALE TYPE 2: MODÈLE HEXAGON DE CENTURA,

NOUVELLE CÉRAMIQUE DE PLANCHER TYPE 3 : MODÈLE COLOR DOT DE

CENTURA, COULEUR GREY #K835700 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ NOUVEAU PLACOPLÂTRE 16 mm TYPE X ET NOUVELLE LAINE DE ROCHE

NOUVELLE CÉRAMIQUE MURALE TYPE 1: MODÈLE HEXAGON DE CENTURA,

N1 | CADRES **PAGE A-901**

PLEINE CAVITÉ

PLANCHERS ET MURS DÉMOLITION: NOUVELLE PORTE. CADRE ET QUINCAILLERIE. VOIR TABLEAU DES PORTES ET D1 PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE EXISTANTS À DÉMOLIR NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE VINYLE EN ROULEAU, TYPE 1, D2 CADRE EN ACIER À CONSERVER, RAGRÉER, APPRÊTER ET PEINDRE, COULEUR N2 INCLUANT PLINTHE REMONTÉE 100mm, COULEUR #3791 SLATE GREY DE AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. PORTE EN ACIER ET QUINCAILLERIE À DÉMOLIR CADRE EN ACIER À CONSERVER, RAGRÉER, APPRÊTER ET PEINDRE, COULEUR NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE VINYLE EN ROULEAU, TYPE 2, AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. PORTE EN BOIS ET QUINCAILLERIE À DÉMOLIR REVÊTEMENT DE PLANCHER EXISTANT EN CVC ET COLLE À DÉMOLIR D4 JUSQU'À LA DALLE, PLINTHE EN CAOUTCHOUC OU EN BOIS À DÉMOLIR. NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE VINYLE EN ROULEAU, TYPE 3, PRÉVOIR UN GRENAILLAGE (BLASTRACK) ET COUCHE DE NIVELLEMENT INCLUANT PLINTHE REMONTÉE 100mm. COULEUR #4496 PACIFIC BLUE DE D5 LAVABO/ÉVIER EXISTANT À DÉMOLIR, VOIR ING. NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE VINYLE EN ROULEAU, TYPE 4,

BOITIERS, PRISES, HAUT-PARLEUR ET CONDUITS ÉLECTRO-MÉCANIQUE EXISTANTS À DÉMOLIR, VOIR ING. MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE

- FINITION DE BOIS, DE TUILES OU DE PLÂTRE SUR TREILLI À DÉMOLIR JUSQU'À LA MAÇONNERIE. CONSERVER, PROTÉGER ET RAGRÉER LES MURS DE BLOCS DE BÉTONS EXISTANT. **Travaux en conditions d'amiante, voir devis de** DÉSAMIANTAGE
- D8 CABINET D'AISANCE EXISTANT À DÉMOLIR, VOIR ING. MÉCANIQUE
- FENÊTRE EXISTANTE À CONSERVER ET PROTÉGER. MOULURES, TABLETTES, SCELLANT ET FINITION AU POURTOUR À DÉMOLIR. TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE. VOIR DEVIS DE DÉSAMIANTAGE
- D10 COLONNETTE MÉTALLIQUE EXISTANTE À DÉMOLIR, VOIR ING. ÉLECTRIQUE
- COLONNE DE BÉTON EXISTANTE À DÉGARNIR ET NETTOYER ADÉQUATEMENT. ☐ PLINTHE DE CAOUTCHOUC À DÉMOLIR
- D12 MUR DE BLOCS DE BÉTON EXISTANT À DÉMOLIR
- PLACOPLÂTRE OU PLÂTRE SUR TREILLI ET ISOLANT DE LAINE DE ROCHE D13 EXISTANTS À DÉMOLIR PLEINE HAUTEUR, COLOMBAGES MÉTALLIQUES ET/OU BOIS EXISTANTS À DÉMOLIR. TRAVAUX EN CONDITIONS D'AMIANTE. **VOIR DEVIS DE DÉSAMIANTAGE**
- SOUFFLAGE EN PLACOPLÂTRE OU CLOISON EXISTANT À DÉMOLIR, **TRAVAUX** EN CONDITIONS D'AMIANTE, VOIR DEVIS DE DÉSAMIANTAGE
- D15 APPAREIL DE CHAUFFAGE EXISTANT À DÉMOLIR, VOIR ING. MÉCANIQUE
- D16 TABLEAU D'ÉCRITURE ET D'AFFICHAGE EXISTANT À DÉMOLIR
- PLANCHER EN BÉTON EXISTANT À CONSERVER ET PROTÉGER, PRÉVOIR D17 BLASTRACK DE 25mm MAX. ET NIVELLEMENT AVANT LA POSE DU NOUVEAU ---- PLANCHER
- CONDUIT DE VENTILATION EXISTANT À DÉMOLIR, VOIR ING. MÉCANIQUE. OUVERTURE DANS LA DALLE À OBTURER, VOIR ING. STRUCTURE
- D19 MOBILIER, COMPTOIRS ET/OU TABLETTES EXISTANTS À DÉMOLIR
- D20 ACCESSOIRES EXISTANTS À DÉMOLIR, VOIR PHOTOS **PAGE A-004**
- PLACOPLÂTRE ET ISOLANT DE LAINE DE ROCHE EXISTANTS À DÉMOLIR PLEINE D21 HAUTEUR, COLOMBAGE DE BOIS EXISTANT À CONSERVER ET PROTÉGER, REMPLACER TOUTES PIÈCES DE BOIS POURRIES, **TRAVAUX EN CONDITION** D'AMIANTE, VOIR DEVIS DE DÉSAMIANTAGE
- D22 DISPOSITIF À SAVON EXISTANT À DÉMOLIR, VOIR ING. MÉCANIQUE

PLAFOND DÉMOLITION

- D50 PLAFOND EN CARREAUX ACOUSTIQUES EXISTANT ET SUSPENTES À DÉMOLIR
- D51 LUMINAIRES EXISTANTS À DÉMOLIR, VOIR ING.
- PLAFOND ET RETOMBÉE EN PLACOPLÂTRE EXISTANTS À DÉMOLIR, **TRAVAUX** EN CONDITIONS D'AMIANTE VOIR DEVIS DE DÉSAMIANTAGE
- ÉQUIPEMENTS ÉLECTRO-MÉCANIQUES (GICLEURS, DIFFUSEURS, GRILLES, CONDUITS, AFFICHES SIGNALÉTIQUES, ETC.) À DÉMOLIR, VOIR, ING.
- PLAFOND EN PLÂTRE SUR TREILLIS À DÉMOLIR, **TRAVAUX EN CONDITIONS** D'AMIANTE. VOIR DEVIS DE DÉSAMIANTAGE
- D55 CONDUIT MÉCANIQUE À DÉMOLIR, VOIR ING. MÉCANIQUE
- NOUVELLE OUVERTURE DANS LE MUR DE BLOC DE BÉTON POUR LE PASSAGE DE CONDUITS, VOIR ING. MÉCANIQUE. ASSURER L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU AU PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES
- CONDUIT DE VENTILATION EXISTANT À DÉMOLIR, VOIR ING. MÉCANIQUE. OUVERTURE À OBTURER, VOIR ING. STRUCTURE
- D58 PLAFOND EXISTANT EN PLACOPLÂTRE À DÉMOLIR

DRF 45min

3 NOTE TYPIQUES DÉMOLITION \A-002 / AUCUNE

SOUFFLAGE TYPE 3 - 109mm

- PLACOPLÂTRE **EXISTANT** CONSERVÉ

EXISTANT CONSERVÉ ET PROTÉGÉ

- COLOMBAGE MÉTALLIQUE CAL. 20

- COLOMBAGE DE BOIS 38x64

41x64mm @ 405mm C/C

- ISOLANT DE LAINE DE ROCHE

S3 > SUUFFLAGE TYPE 3

ET PROTÉGÉ

PLEINE CAVITÉ

PLANCHERS ET MURS EXISTANT:

- E1 PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE EXISTANTS À CONSERVER ET PROTÉGER
- E2 REVÊTEMENT DE PLANCHER EXISTANT À CONSERVER ET À PROTÉGER
- MUR DE BLOC DE BÉTON EXISTANT À CONSERVER, PROTÉGER, RAGRÉER
- ET PEINDRE, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- PROJECTEUR EXISTANT À DÉMANTELER ET REMETTRE AU CLIENT, VOIR PHOTOS PAGE A-004
- FENÊTRE EXISTANTE À CONSERVER ET PROTÉGER. TABLETTE DE FENÊTRE EXISTANTE À DÉMANTELER. CONSERVER. PROTÉGER ET RÉINSTALLER SUITE AU TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DOIT REMPLACER TOUTE TABLETTE DE FENÊTRE ABIMÉE PENDANT LES TRAVAUX, TEL QUE L'EXISTANT
- CONDUIT MÉCANIQUE EXISTANT À CONSERVER ET PROTÉGER, VOIR ING. MÉCANIQUE
- COLONNE DE BÉTON EXISTANTE, POUTRE ET STRUCTURE À
- CONSERVER ET PROTÉGER, PRÉVOIR PEINDRE LORSQUE APPARENT
- E8 CABINET D'EXTINCTEUR EXISTANT À CONSERVER ET PROTÉGER, VOIR ING.
- MOBILIER EXISTANT À DEMONTER, CONSERVER, PROTÉGER ET
- E9 RÉINSTALLER, NOUVEL EMPLACEMENT À COORDONER AVEC ARCHITECTE E10 INTERCOM EXISTANT À DÉMONTER, VOIR ING. ÉLECTRIQUE
- APPAREIL DE CHAUFFAGE EXISTANT À DÉMONTER, CONSERVER,
- E11 PROTÉGER, RÉINSTALLER APPRÊTER ET PEINDRE COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE, VOIR ING. MÉCANIQUE
- E12 SERVEUR EXISTANT À DÉMONTER ET RELOCALISER, VOIR ING. MÉCANIQUE
- E13 SOUFFLAGE EN PLACOPLÂTRE EXISTANT À CONSERVER, PROTÉGER, RAGRÉER ET PEINDRE, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- E14 FINITION EXISTANTE À CONSERVER ET PROTÉGER
- MURALE EXISTANTE SUR PANNEAUX À DEMONTER, CONSERVER, PROTÉGER ET RÉINSTALLER

E50 PLAFOND EN CARREAUX ACOUSTIQUES EXISTANT ET SUSPENTES À CONSERVER ET PROTÉGER

PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DES TUILES ET TÉS SI ABIMÉS.

LUMINAIRES EXISTANTS À DEMONTER, CONSERVER, PROTÉGER ET RÉINSTALLER, VOIR ING.

STRUCTURE DE BÉTON APPARENTE EXISTANTE À CONSERVER ET PROTÉGER, VOIR ING. STRUCTURE. PRÉVOIR À PEINDRE LORSQUE

CONDUIT DE PLOMBERIE EXISTANT À CONSERVER ET PROTÉGER,

ÉQUIPEMENTS EXISTANTS AU PLAFOND (GICLEURS, DIFFUSEURS,

PLAFOND ET/OU RETOMBÉE EN PLACOPLÂTRE EXISTANTS À CONSERVER

PLAFOND EN CARREAUX ACOUSTIQUES À DÉSINSTALLER EN PARTIE POUR

E52 TRAVAUX EN ÉLECTROMÉCANIQUE. À COORDONNER AU CHANTIER. VOIR ING.

GRILLES, ETC.) À DÉMANTELER, CONSERVER ET PROTÉGER, VOIR ING.

NOTES IMPORTANTES:

1. CERTAINS TRAVAUX DE DÉMOLITION SONT EN CONDITION D'AMIANTE, VOIR DEVIS DE DÉCONTAMINATION POUR LES PRÉCISIONS.

AVANT DE COMMENCER À EXÉCUTER UN TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DEVRA,

TOUS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

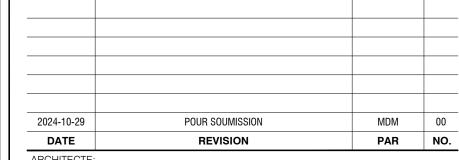
SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES

MESURES SUR LES LIEUX.

2. TOUS LES STORES SONT À DÉMONTER, CONSERVER, PROTÉGER ET RÉINSTALLER SUITE AU TRAVAUX

POUR SOUMISSION

PAS POUR CONSTRUCTION





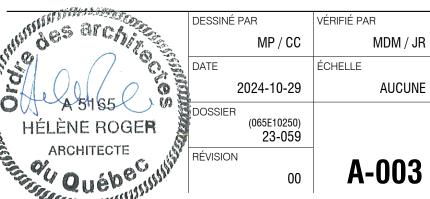
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

CENTRE FERLAND

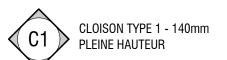
REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4

10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4 TITRE DE PLANCHE

COMPOSITIONS TYPIQUES / ÉTUDE DE CODE NOTES TYPIQUES EXISTANT / DÉMOLITION / NOUVEAU



5 \ ÉTUDE DE CODE A-003 AUCUNE



CLOISON TYPE 2 - 197mm PLEINE HAUTEUR

140mm - BLOC DE BÉTON ARMÉ, VOIR ING.

- PLACOPLÂTRE **RÉSITANT AUX COUPS**, PLEINE HAUTEUR 52mm - COLOMBAGE MÉTALLIQUE CAL. 20 41x152mm @ 405mm C/C - ISOLANT DE LAINE DE ROCHE PLEINE CAVITÉ
- 13mm BARRE RÉSILIENTE 16mm - Placoplâtre **résitant aux coups**, PLEINE HAUTEUR
- ASSURER L'INTÉGRITÉ ACOUSTIQUE INSTALLER UNE LISSE DE RENFORT À LA MI-HAUTEUR

- - CLOISON TYPE 3 79mm CS CLOISON DE PUITS DRF 1H 16mm - PLACOPLÂTRE **TYPE X**

PRÉVOIR DES JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ

ASSURER L'INTÉGRITÉ COUPE-FEU

25mm - PLACOPLÂTRE **TYPE X**

- 64mm COLOMBAGE MÉTALLIQUE CAL. 20 "CH" 41x64mm @ 405mm C/C
 - 16mm PLACOPLÂTRE **RÉSITANT AUX COUPS**, PLEINE HAUTEUR 64mm - COLOMBAGE MÉTALLIQUE CAL. 20 41x92mm @ 405mm C/C - ISOLANT DE LAINE DE ROCHE PLEINE CAVITÉ

LA MI-HAUTEUR

4 NOTE TYPIQUES NOUVEAU

A-003 AUCUNE

SOUFFLAGE TYPE 1 - 80mm

- INSTALLER UNE LISSE DE RENFORT À INSTALLER UNE LISSE DE RENFORT À LA MI-HAUTEUR PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE
- SOUFFLAGE TYPE 2 108mm S2 > SOUFFLAGE TYPE 2

PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE

- PLACOPLÂTRE RÉSITANT AUX COUPS, PLEINE HAUTEUR 92mm - COLOMBAGE MÉTALLIQUE CAL. 20 41x152mm @ 405mm C/C - ISOLANT DE LAINE DE ROCHE PLEINE CAVITÉ
 - FOND DE CLOUAGE, EN ACIER CAL. 18 16mm - PLACOPLÂTRE **RÉSITANT AUX COUPS**, PLEINE HAUTEUR 16mm - PLACOPLÂTRE **RÉSITANT AUX COUPS**, PLEINE HAUTEUR
 - PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE ASSURER L'INTÉGRITÉ ACOUSTIQUE ET/OU COUPE-FEU INSTALLER UNE LISSE DE RENFORT À LA MI-HAUTEUR

- SOUFFLAGE TYPE 4 32mm PLEINE HAUTEUR
- CONTREPLAQUÉ, FINI STRATIFIÉ SUR TOUTES LES SURFACES APPARENTES, COULEUR TEL QUE MACCHIATO **WF0011T** DE *NEVAMAR* 13mm - FOURRURE MÉTALLIQUE @ 300mm



A-002 AUCUNE

PLAFOND EXISTANT

ET PROTÉGER

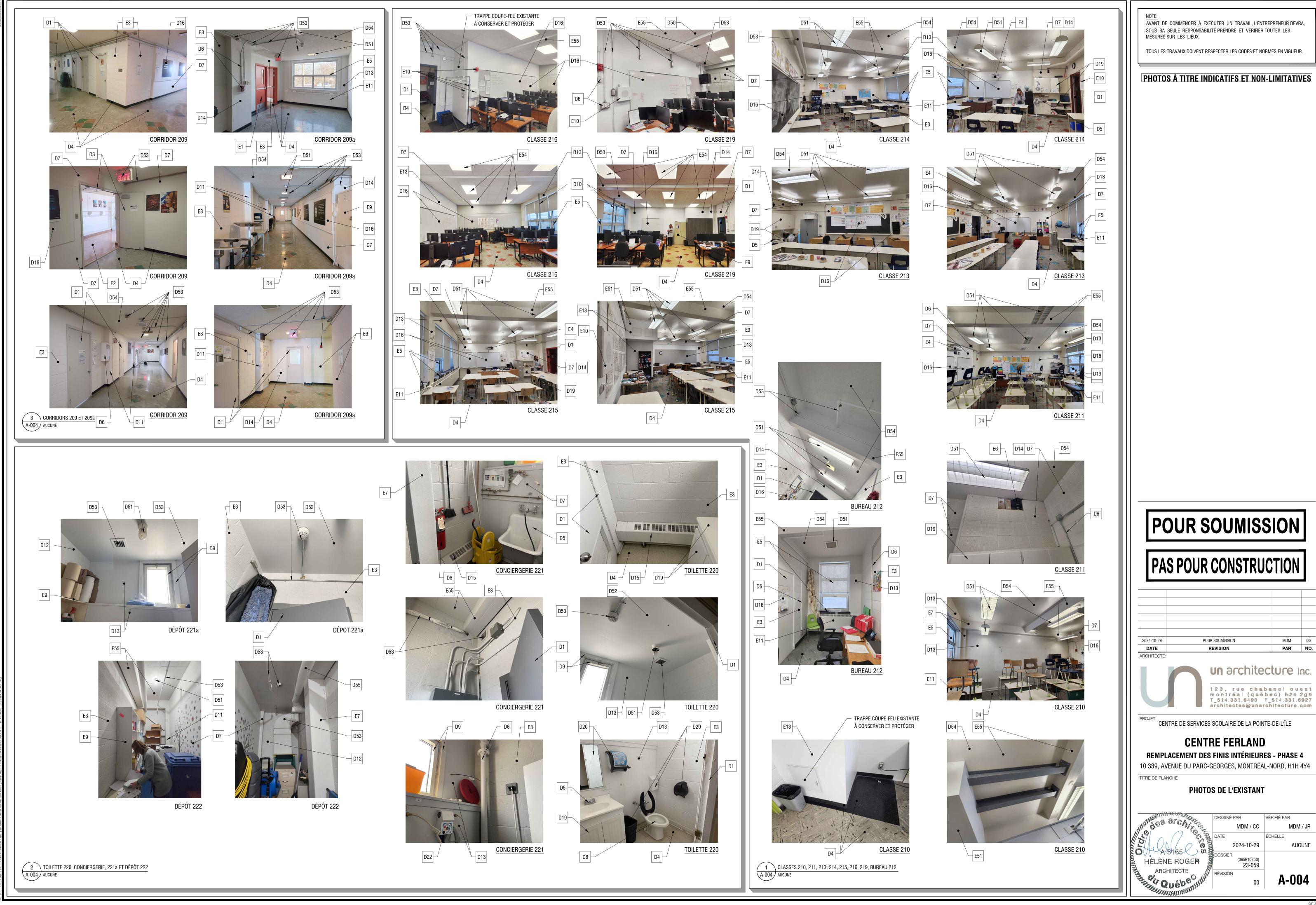
VOIR ING. MÉCANIQUE

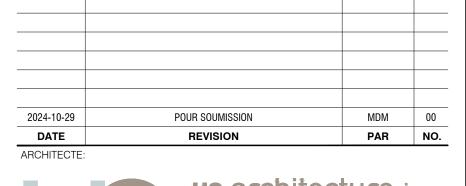
2 NOTE TYPIQUES EXISTANT

- PLACOPLÂTRE **RÉSITANT AUX COUPS**, PLEINE HAUTEUR - COLOMBAGE MÉTALLIQUE CAL. 20 41x64mm @ 405mm C/C

- ISOLANT DE LAINE DE ROCHE PLEINE CAVITÉ ET CONTREPLAQUÉ

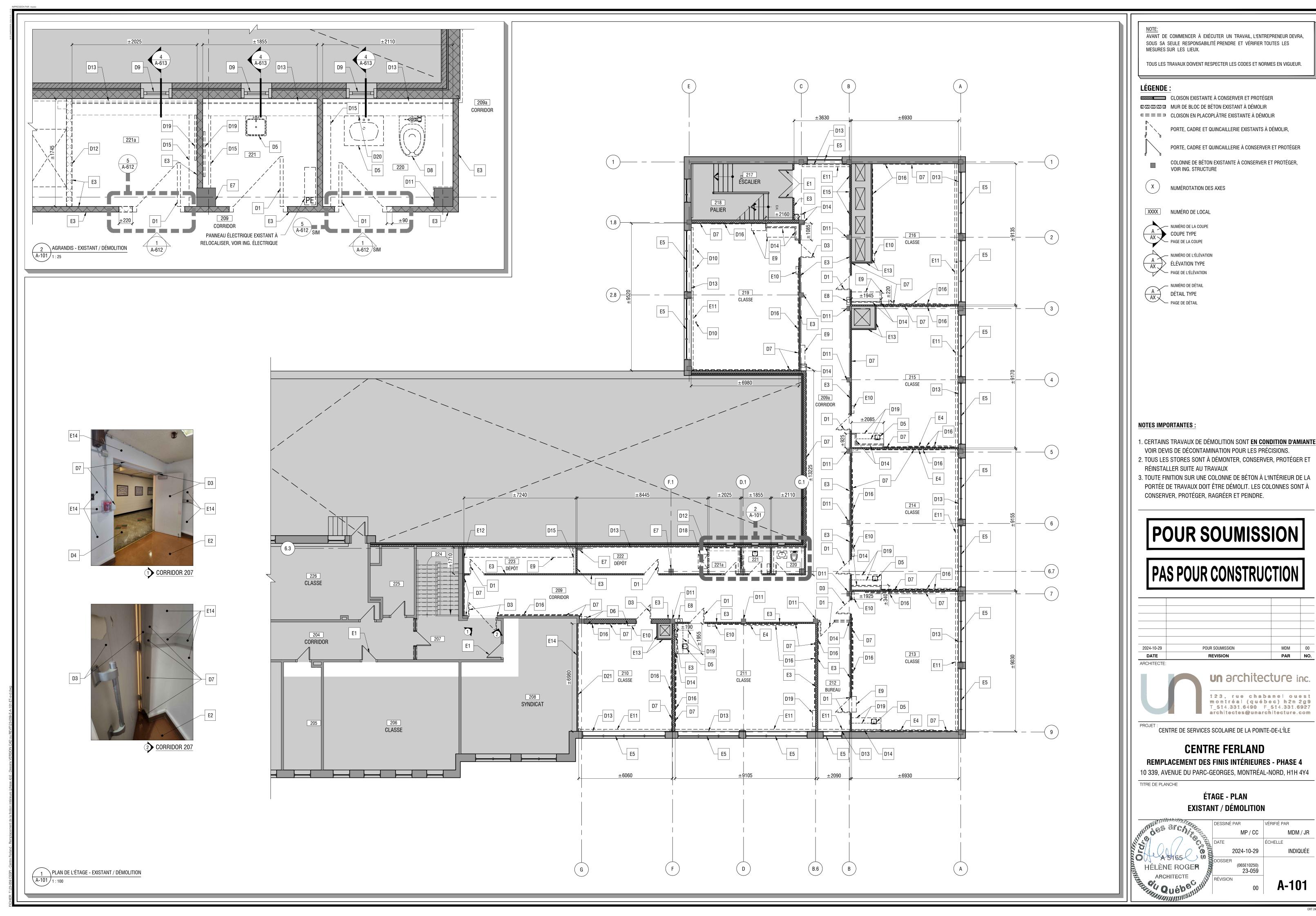
1 COMPOSITIONS TYPES A-003 AUCUNE

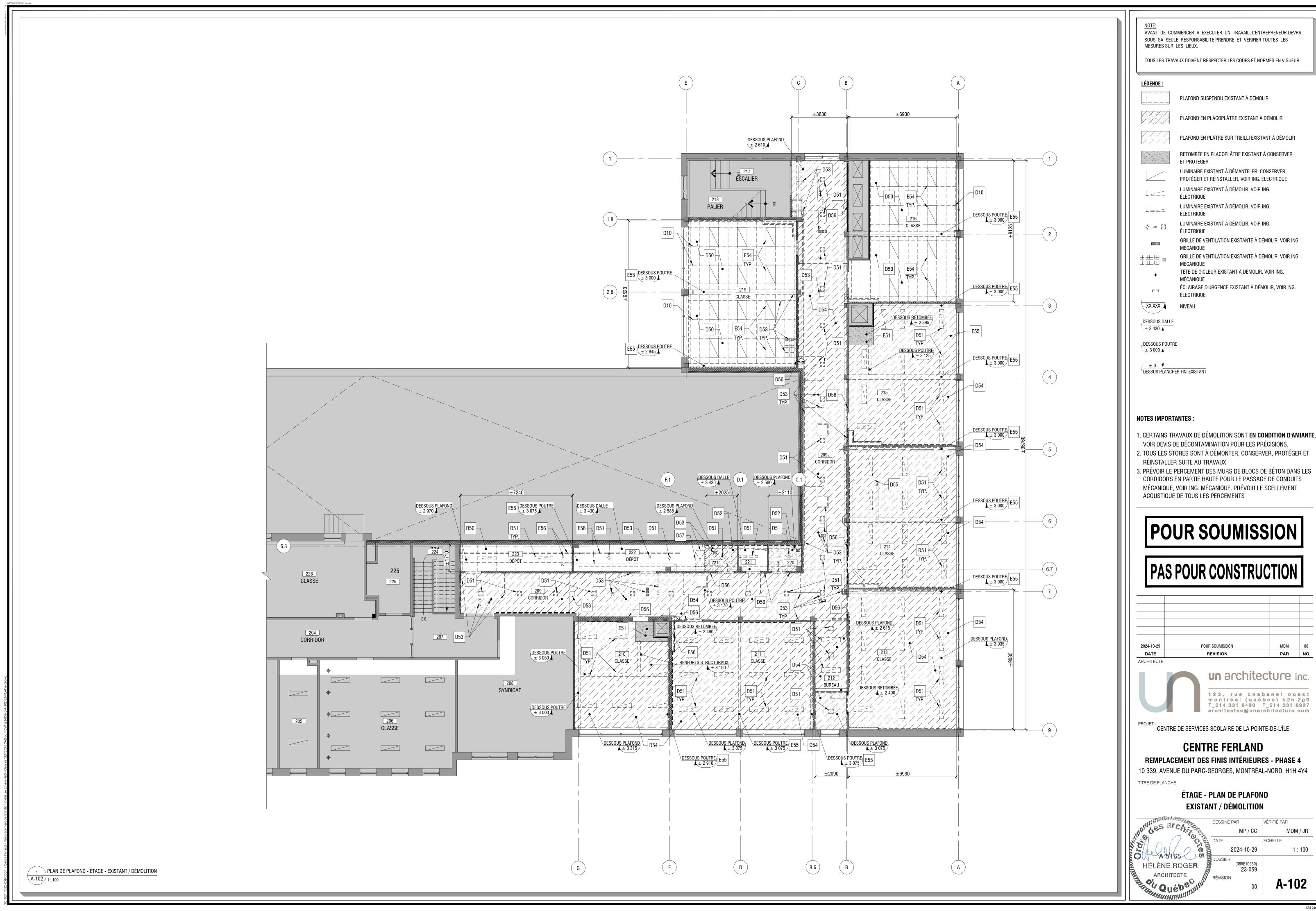


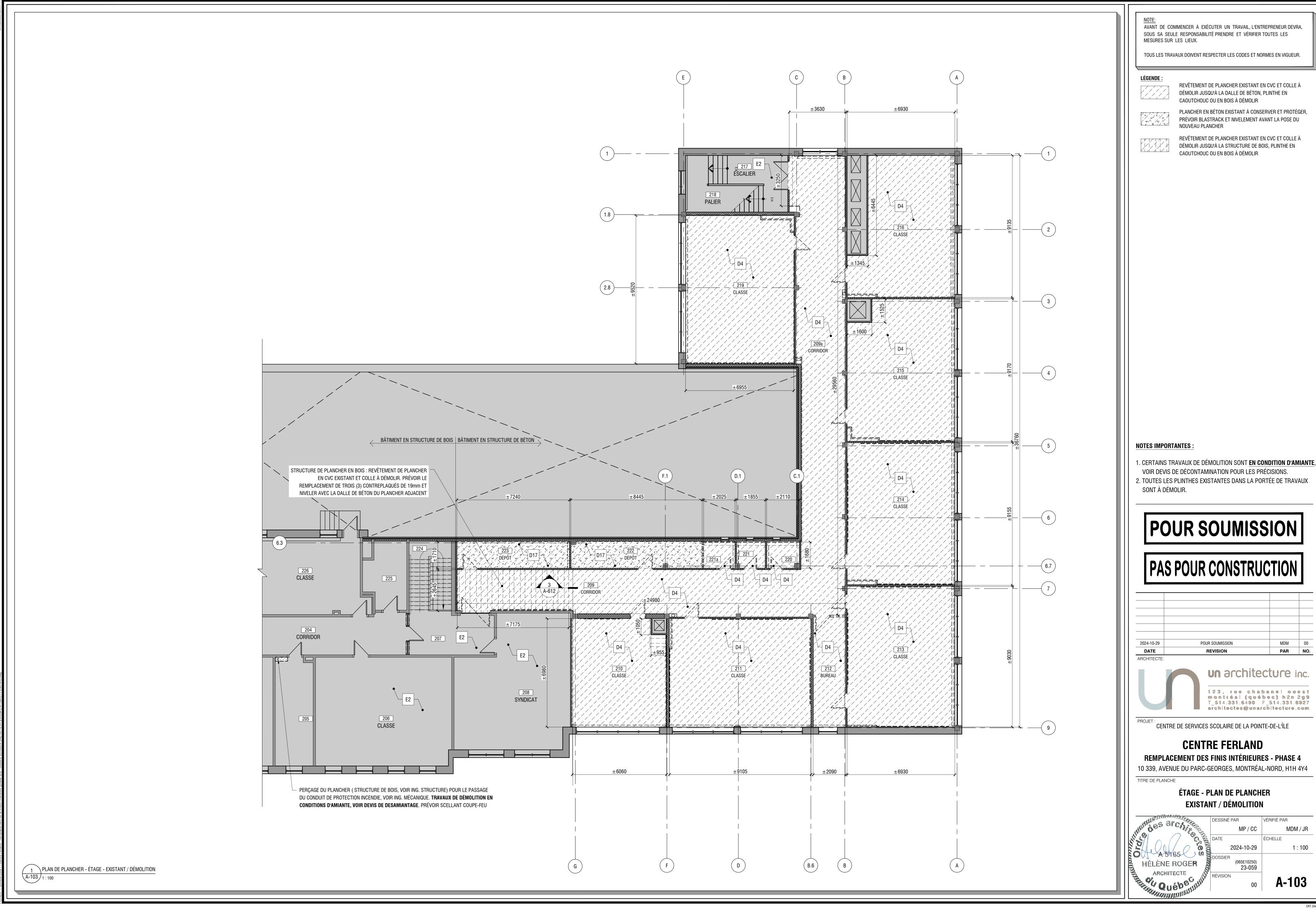


un architecture inc.

MDM/JRAUCUNE





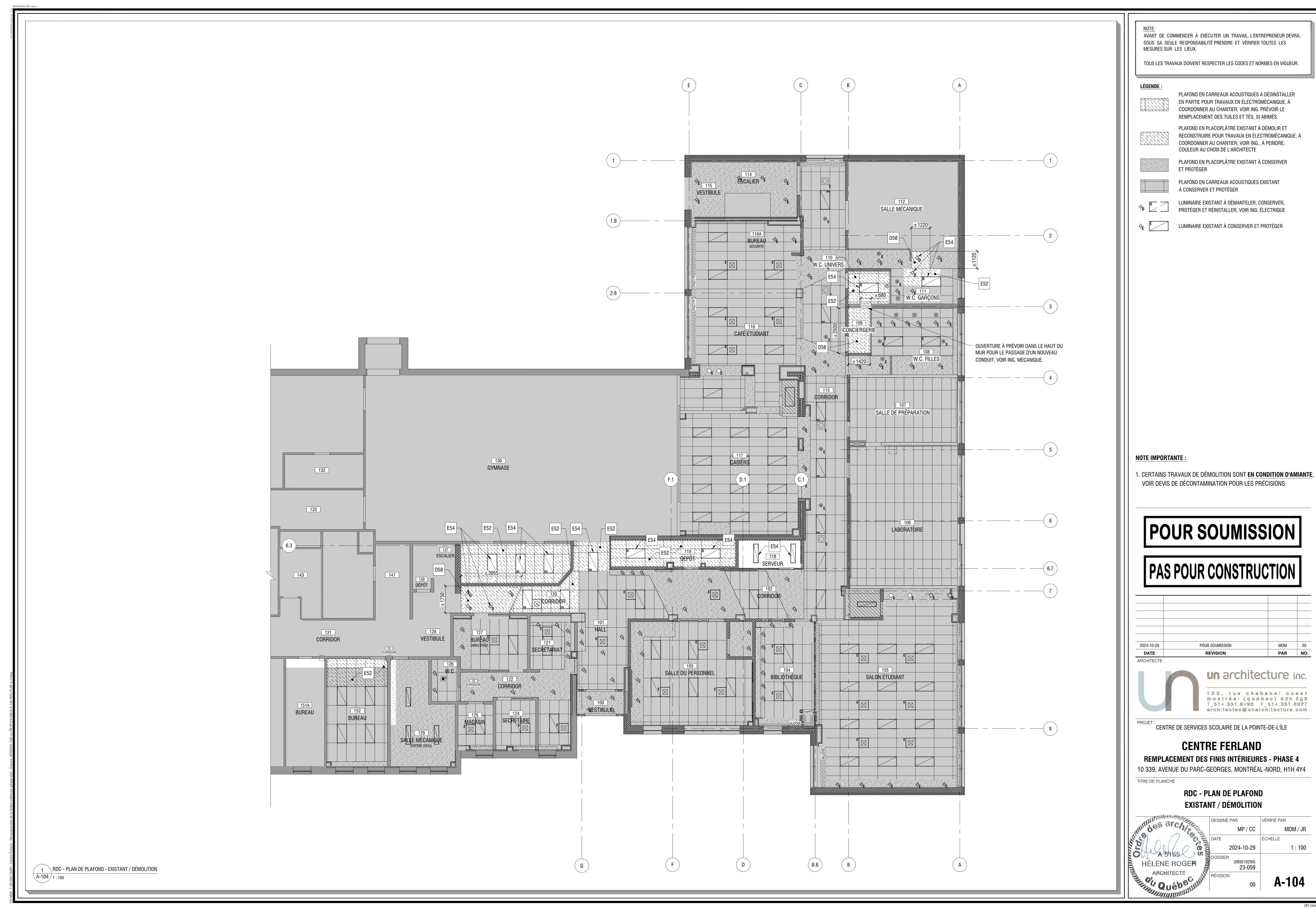


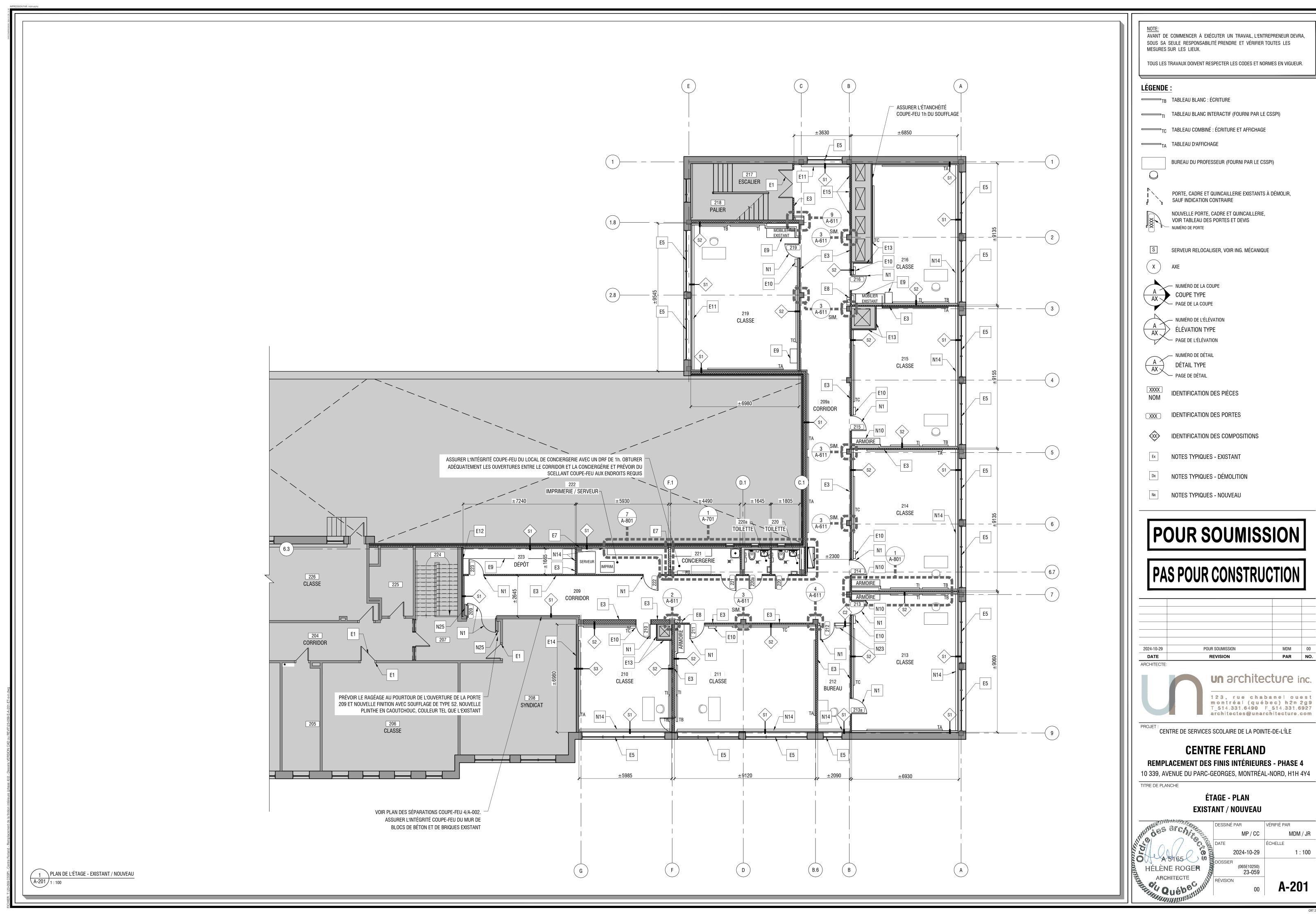
2. TOUTES LES PLINTHES EXISTANTES DANS LA PORTÉE DE TRAVAUX

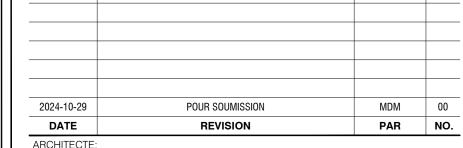
DATE	REVISION	PAR	NO.
2024-10-29	POUR SOUMISSION	MDM	00

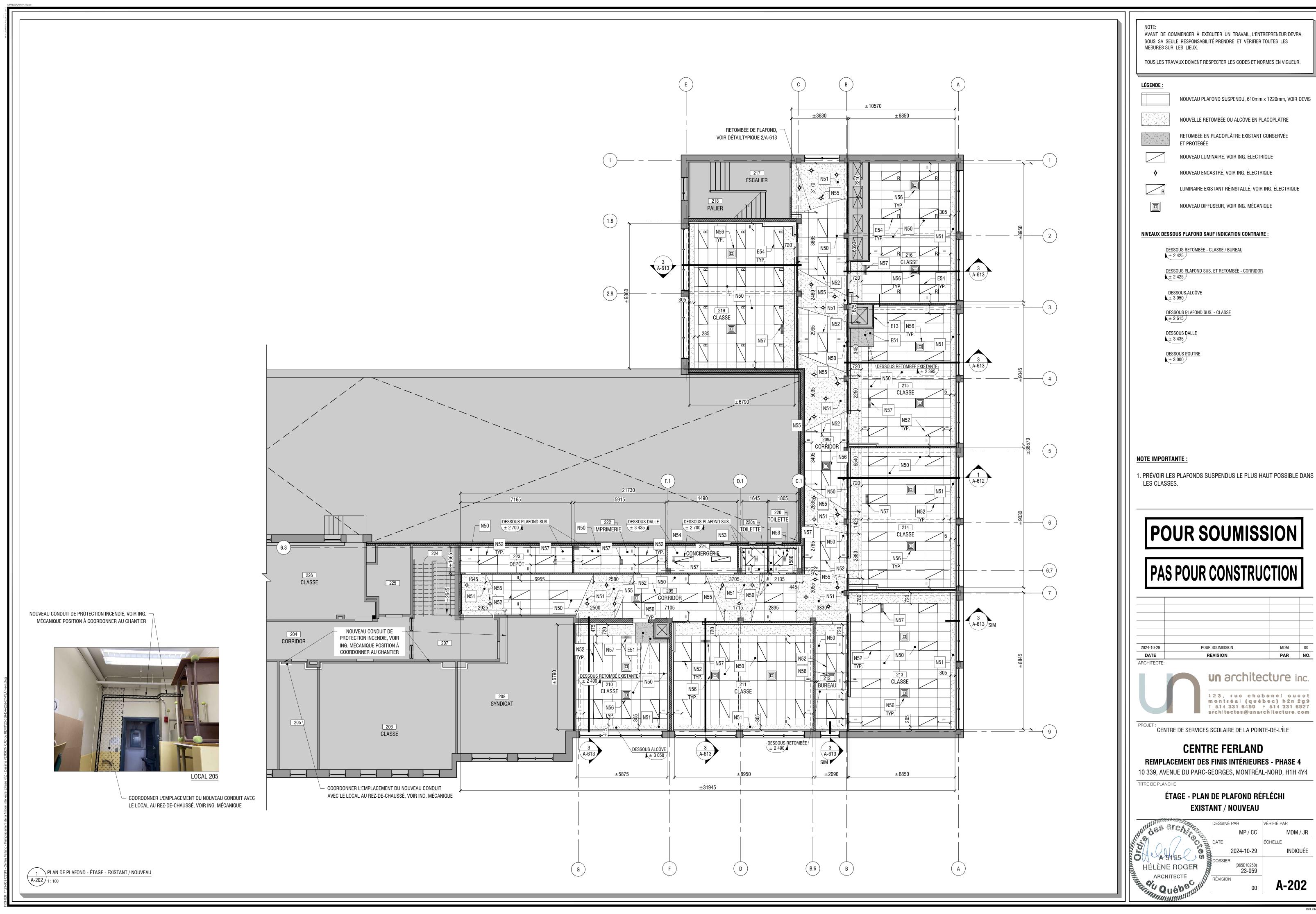


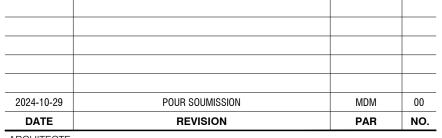
William Straigh	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
undes archies	MP / CC	MDM / JR
	DATE	ÉCHELLE
HARIES CO	2024-10-29	1 : 100
N Y 2.193	DOSSIER (OCEE100ED)	
HÉLÈNE ROGER	(065E10250) 23-059	
ARCHITECTE	RÉVISION	A 400



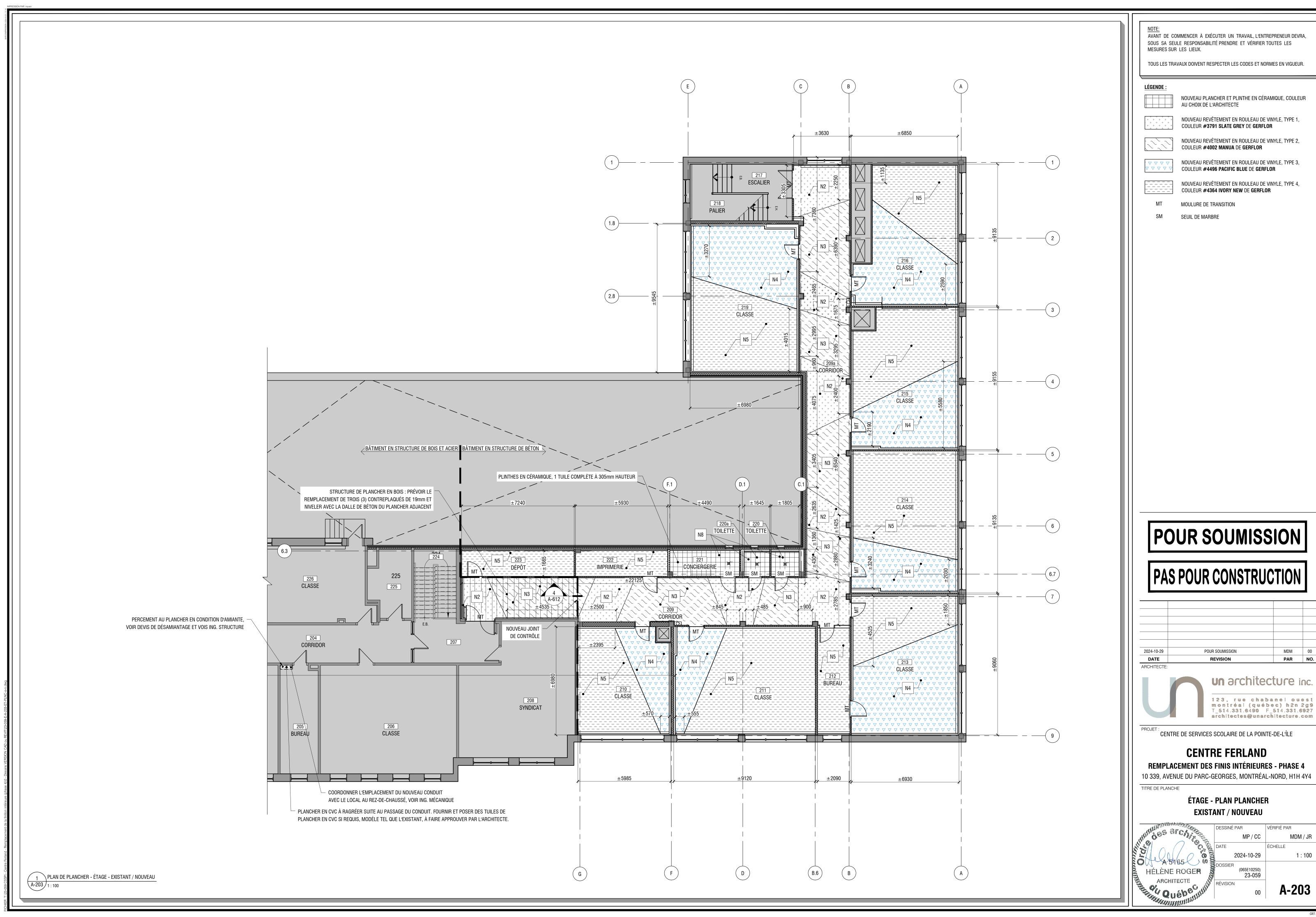


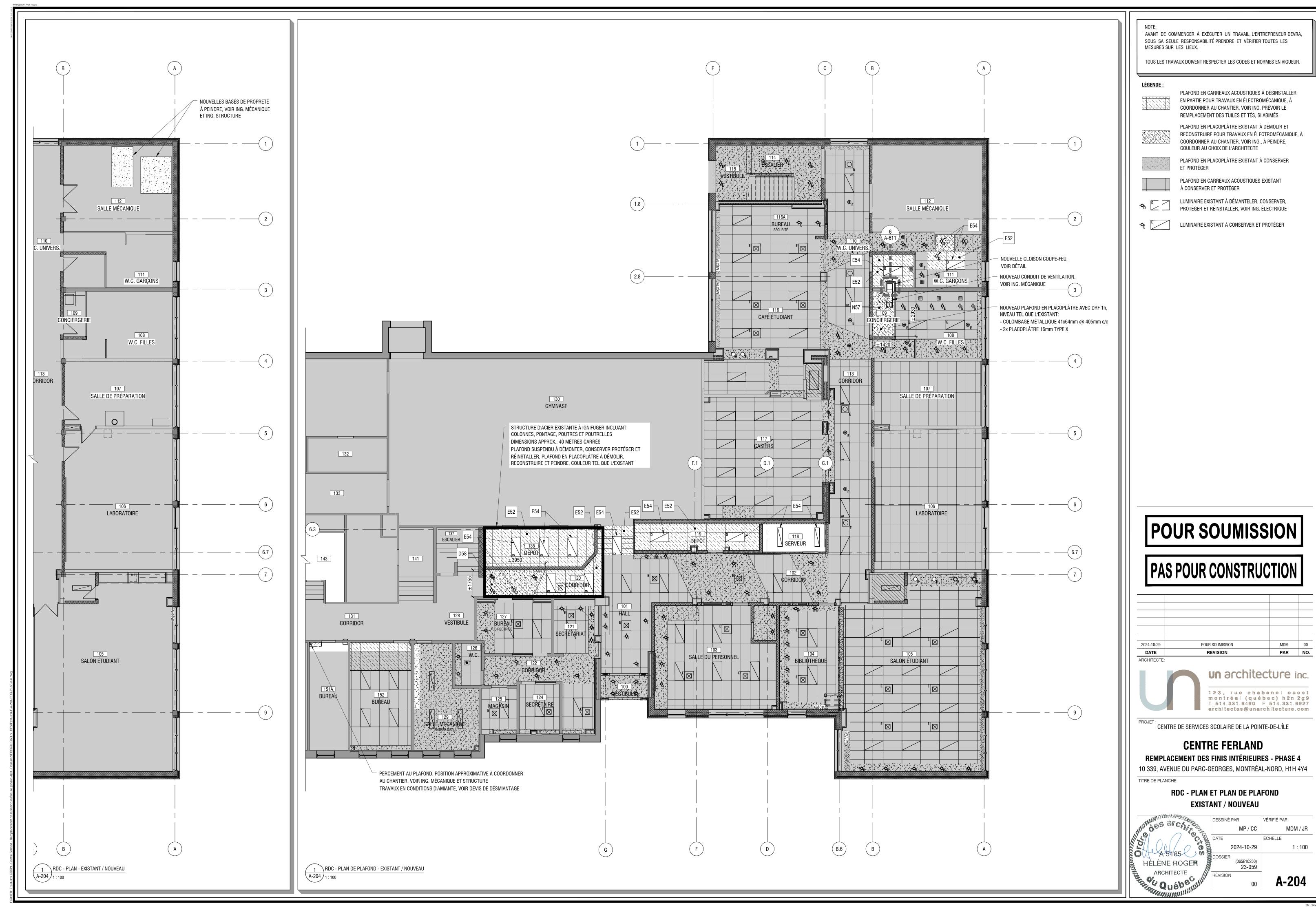


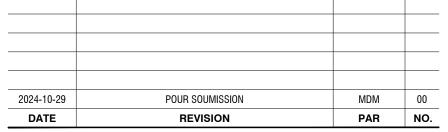


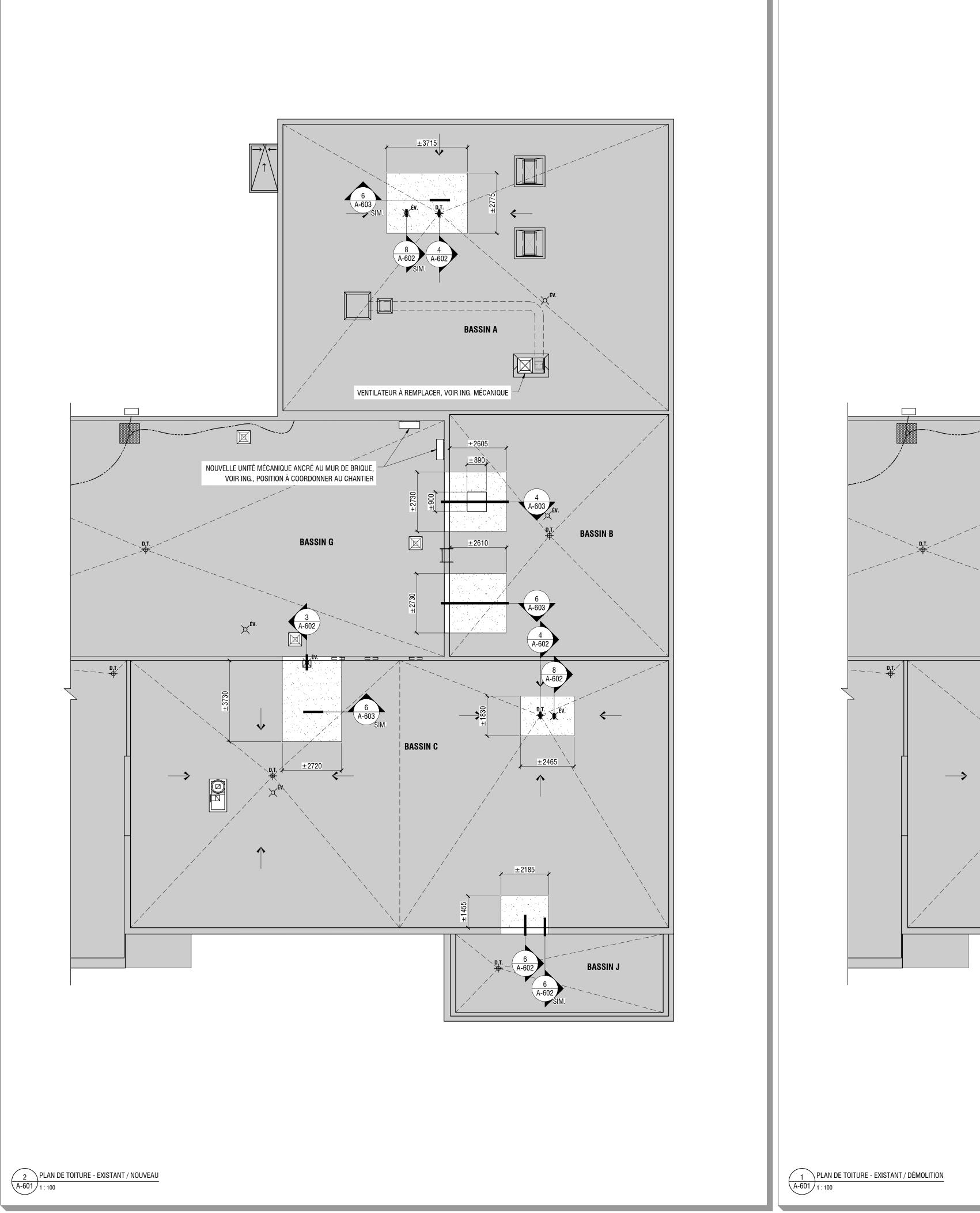


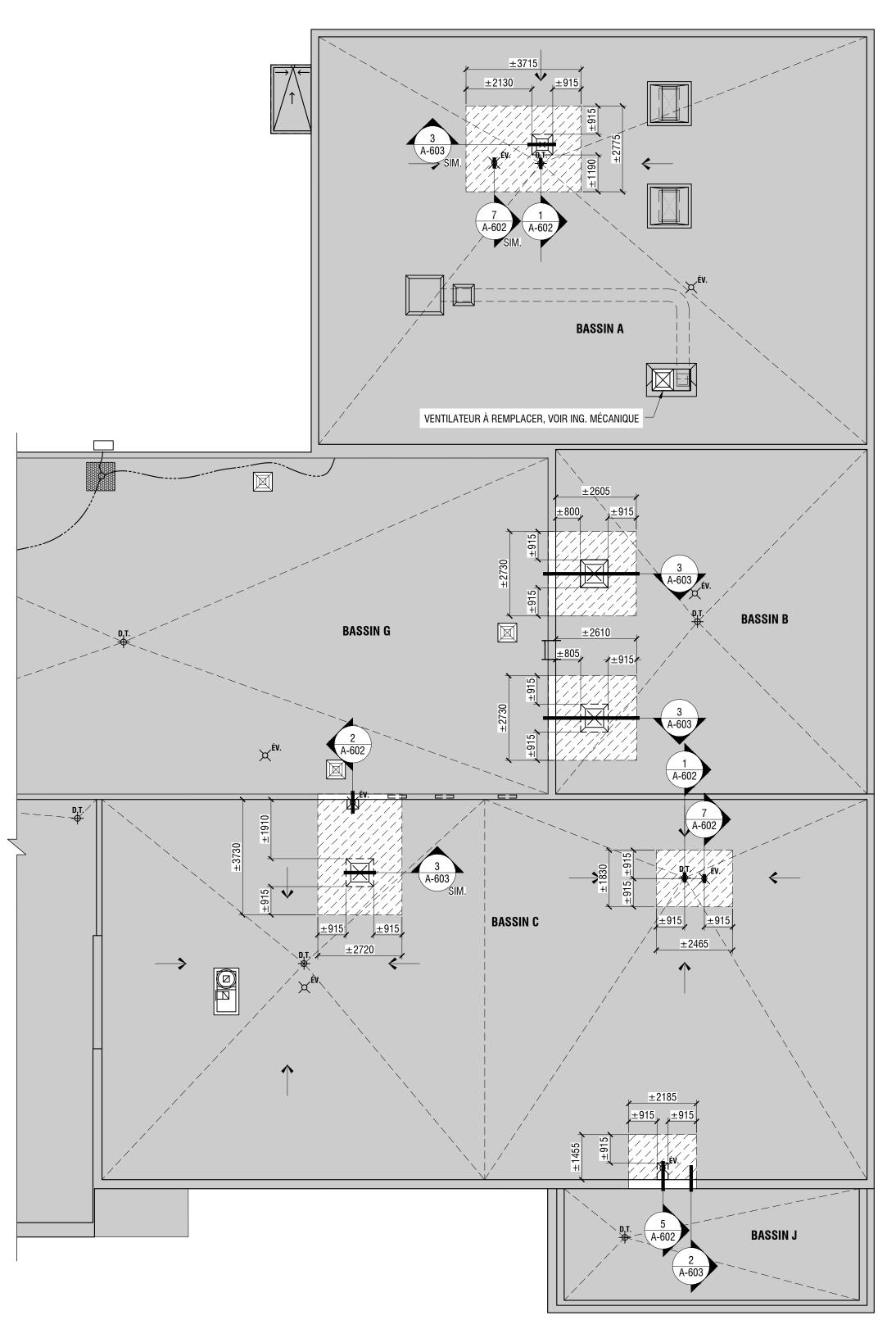
Wes archize	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
963 al Chi	MP / CC	MDM / JR
	DATE	ÉCHELLE
LUUL 0 63	2024-10-29	INDIQUÉE
TA 51165 0	DOSSIER (065E10250) 23-059	
ARCHITECTE	RÉVISION	A 000











<u>Note:</u> Avant de commencer à exécuter un travail, l'entrepreneur devra, SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX.

TOUS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

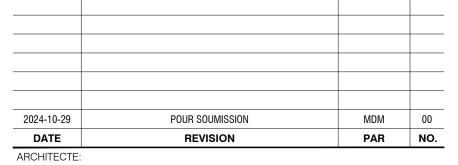
COMPOSITION EXISTANTE:

- MEMBRANE MULTICOUCHE - PANNEAU DE FIBRE DE BOIS, 13mm
- ISOLANT DE PENTE LAMINÉ, FIBRE DE BOIS 13mm - ISOLANT THERMIQUE, 2 x 38mm
- PARE-VAPEUR
- PONTAGE

- MEMBRANE MULTICOUCHE DEUX (2) PLIS ET ENDUIT CAOUTCHOUTÉ
- PANNEAU DE PROTECTION, 13mm
- ISOLANT DE PENTE LAMINÉ, FIBRE DE BOIS DE 13mm - ISOLANT THERMIQUE, 2 x 50mm
- PARE-VAPEUR
- PONTAGE

POUR SOUMISSION

PAS POUR CONSTRUCTION





PROJET : CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

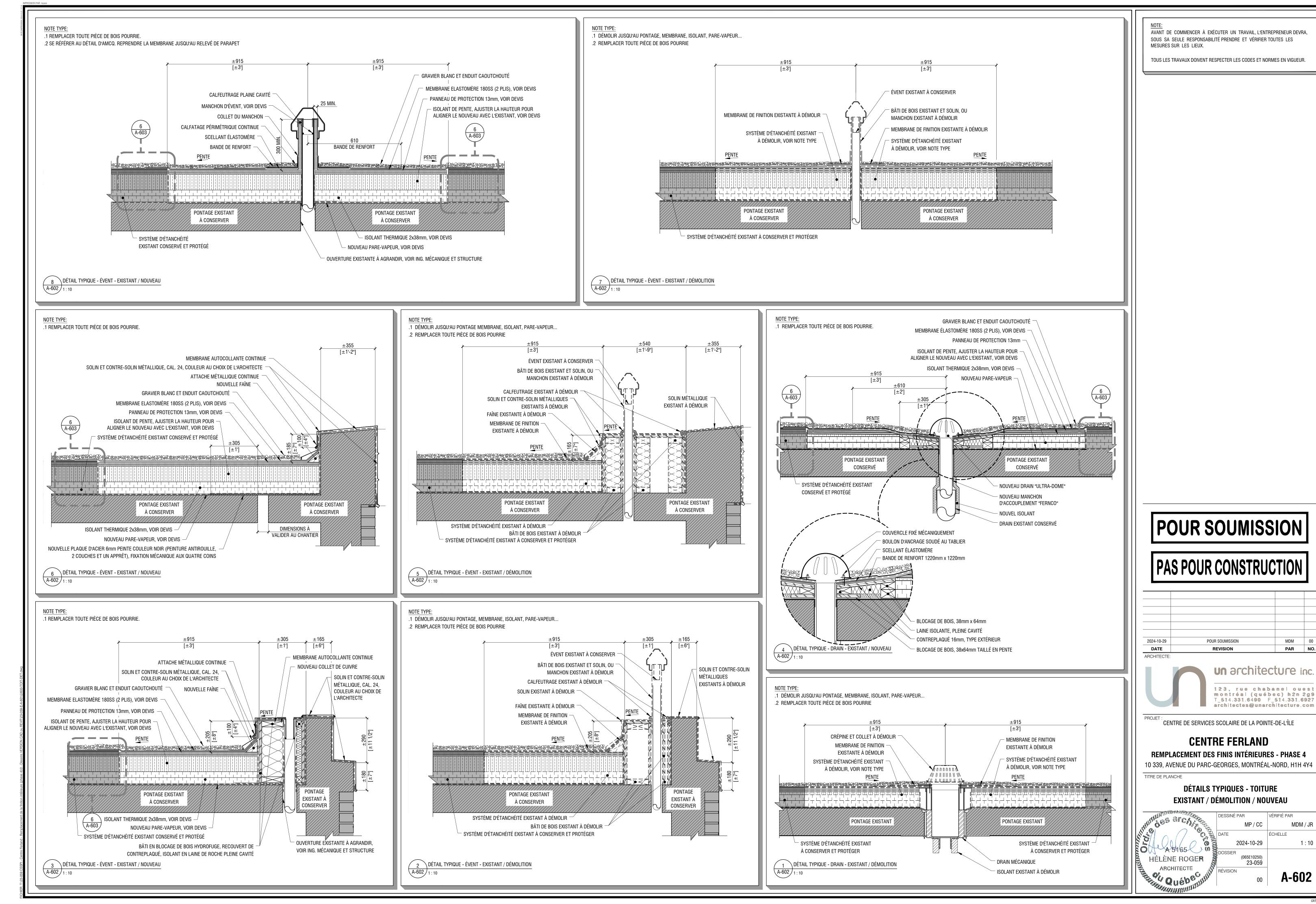
CENTRE FERLAND

REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4

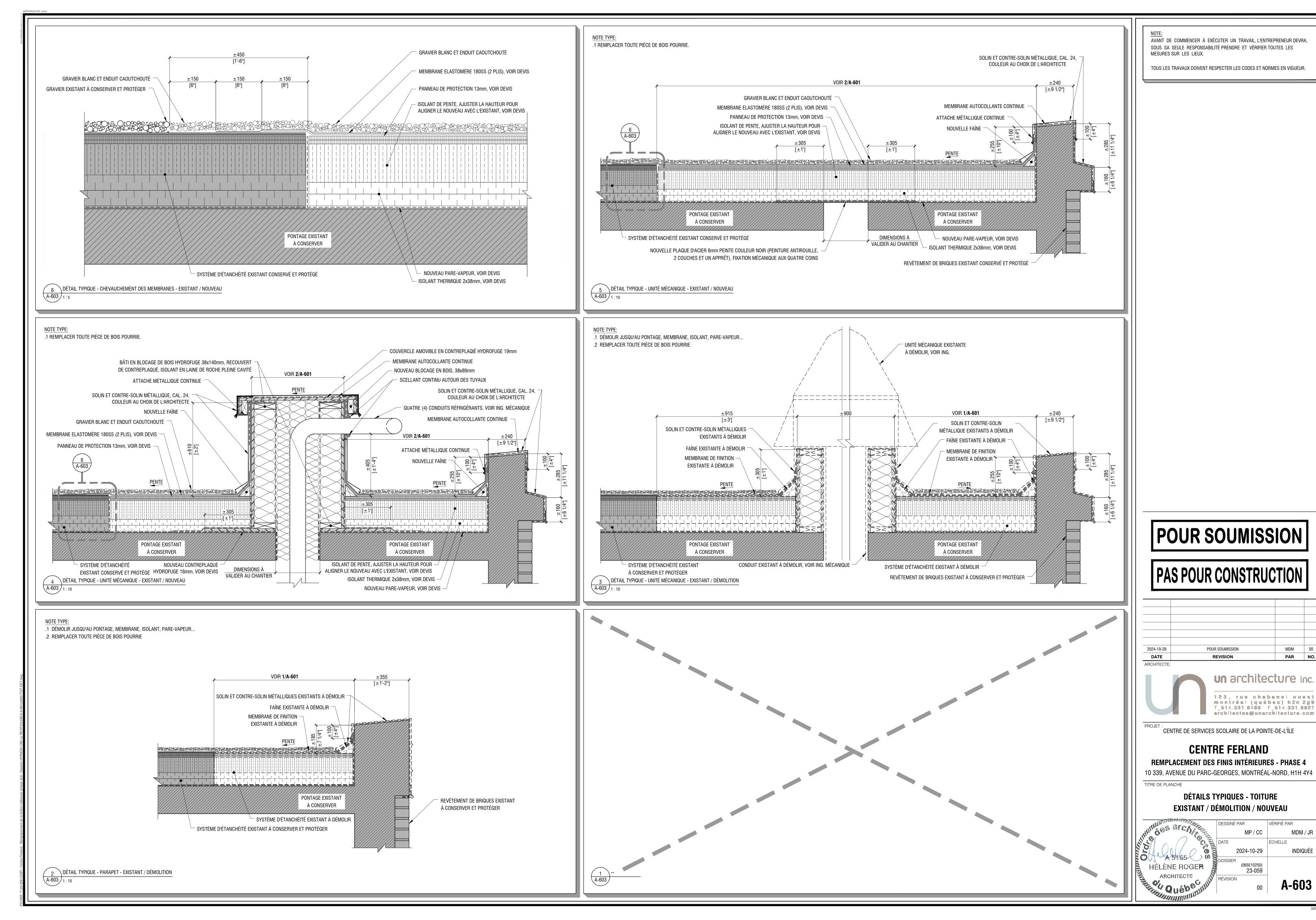
10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4

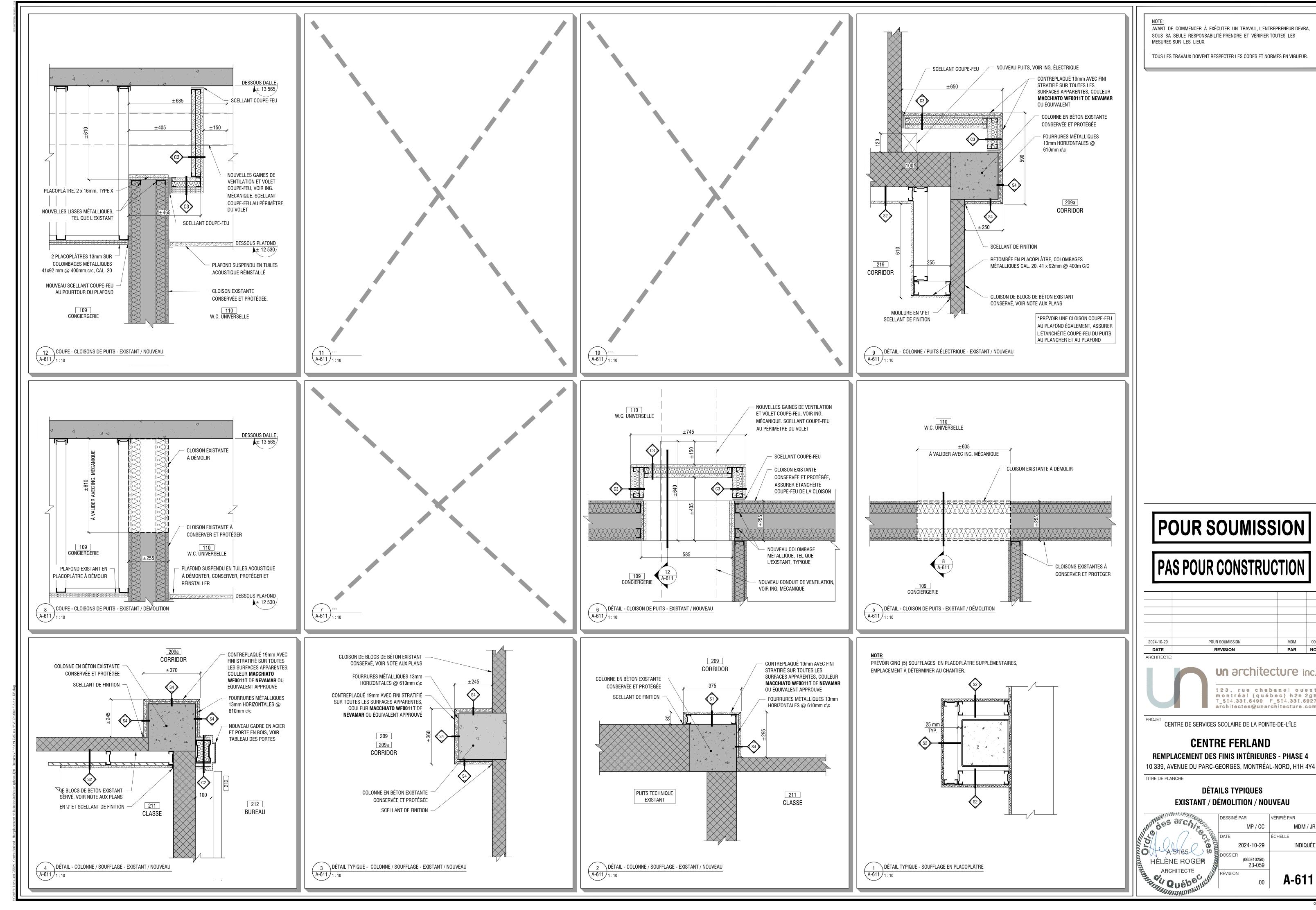
AGRANDIS - TOITURE EXISTANT / DÉMOLITION / NOUVEAU

Will Branch	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
moes archies	MP / CC	MDM / JR
	DATE	ÉCHELLE
Heller O . C. S.	2024-10-29	1 : 100
A 51 65 0 8	DOSSIER	
HÉLÈNE ROGER	(065E10250) 23-059	
ARCHITECTE	RÉVISION	
Québechilinis	00	A-601
- 1919 1919 1919 (S))	•	



007.04.00.4

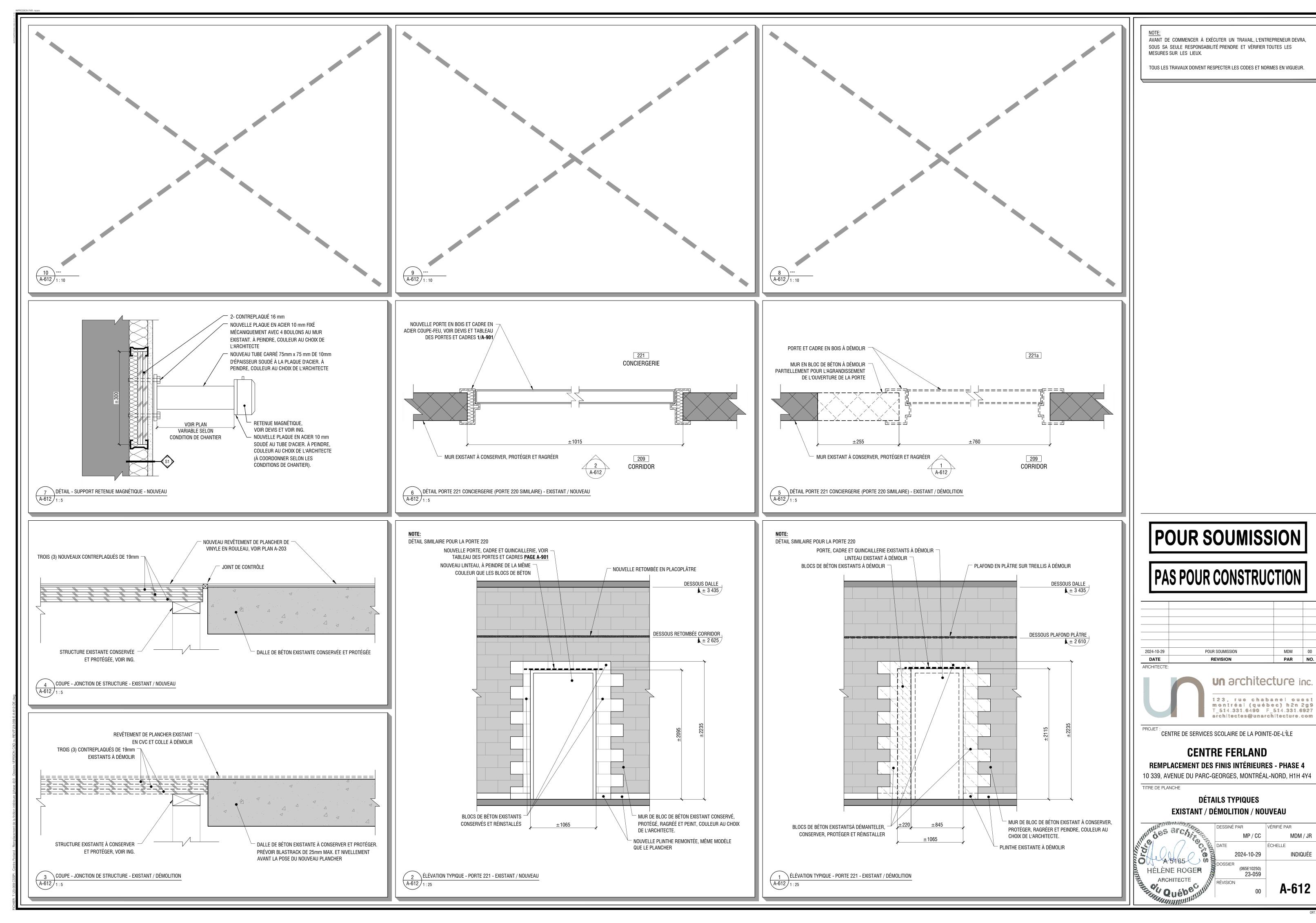


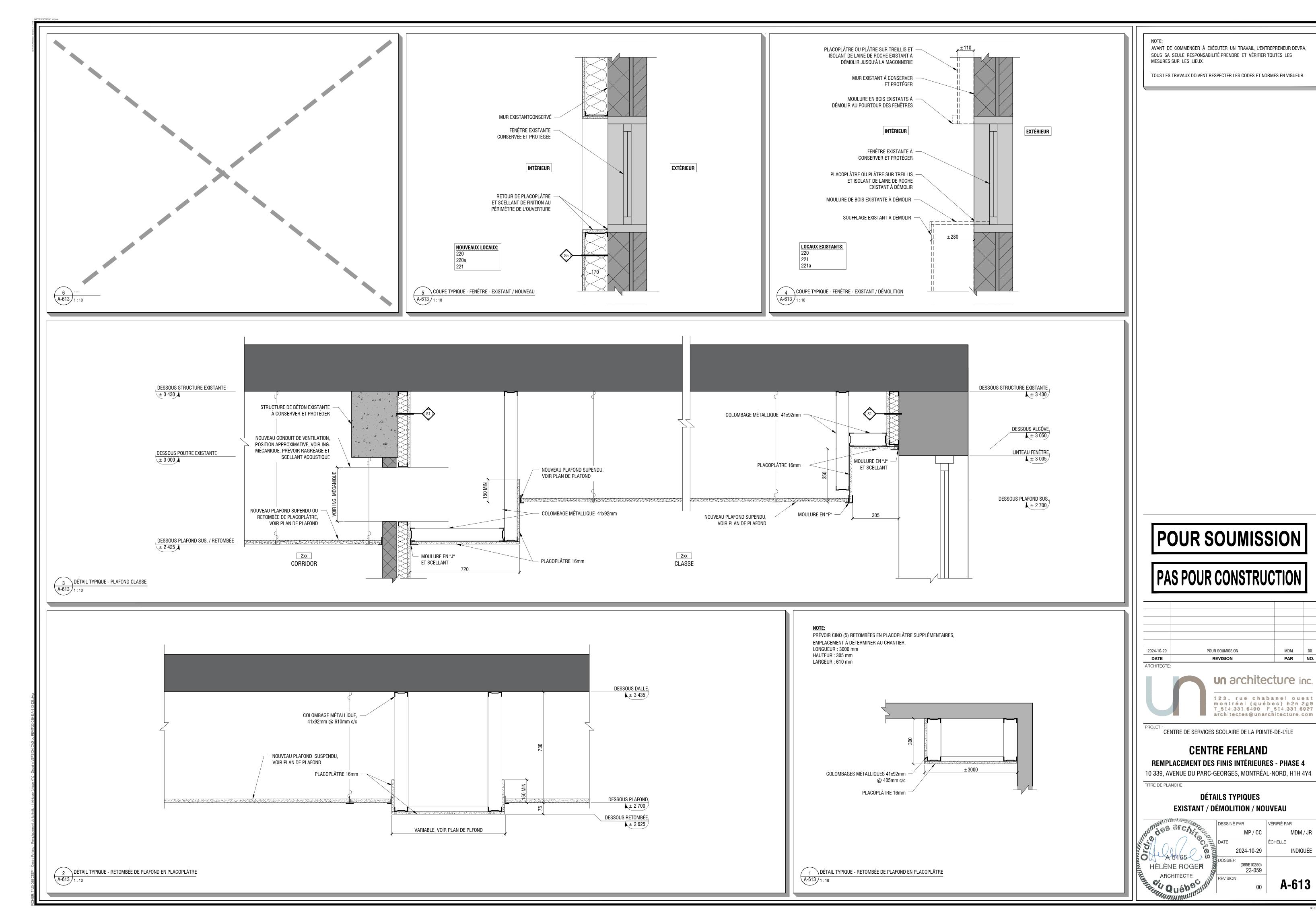


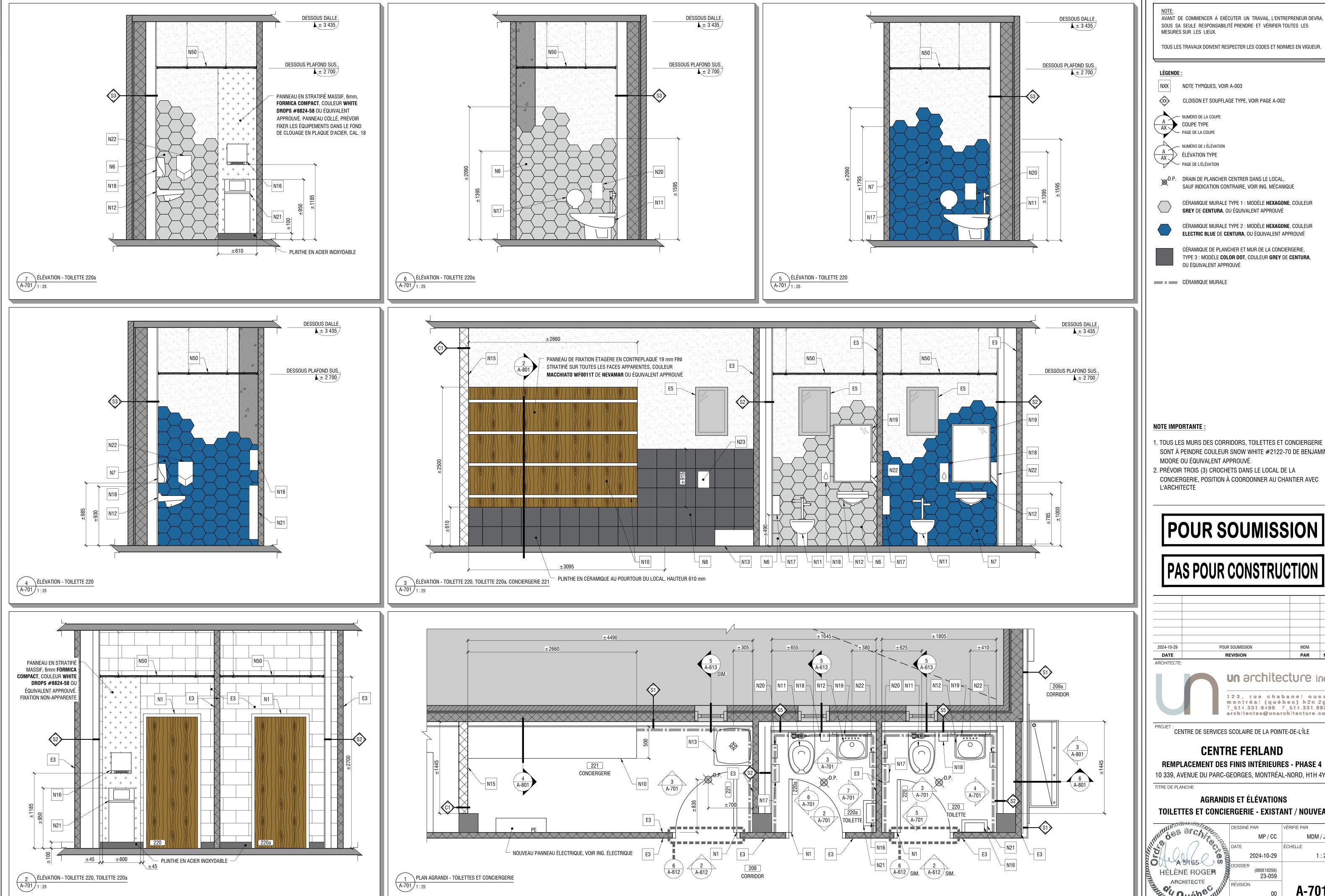




#3. 長見なます ひばつー		
Miss archies	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
O TO	MP / CC	MDM / JR
	DATE	ÉCHELLE
401600	2024-10-29	INDIQUÉE
HÉLÈNE ROGER	DOSSIER (065E10250) 23-059	
ARCHITECTE	RÉVISION	B 044
Québecunhit	00	A-611





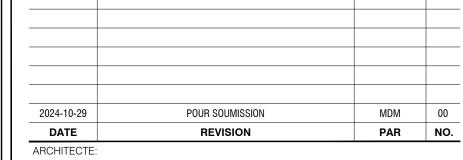


SONT À PEINDRE COULEUR SNOW WHITE #2122-70 DE BENJAMIN MOORE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

CONCIERGERIE, POSITION À COORDONNER AU CHANTIER AVEC

POUR SOUMISSION

PAS POUR CONSTRUCTION





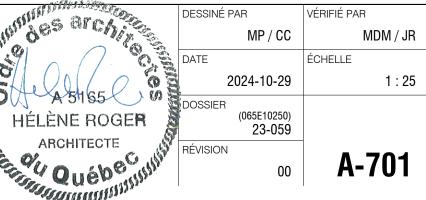
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

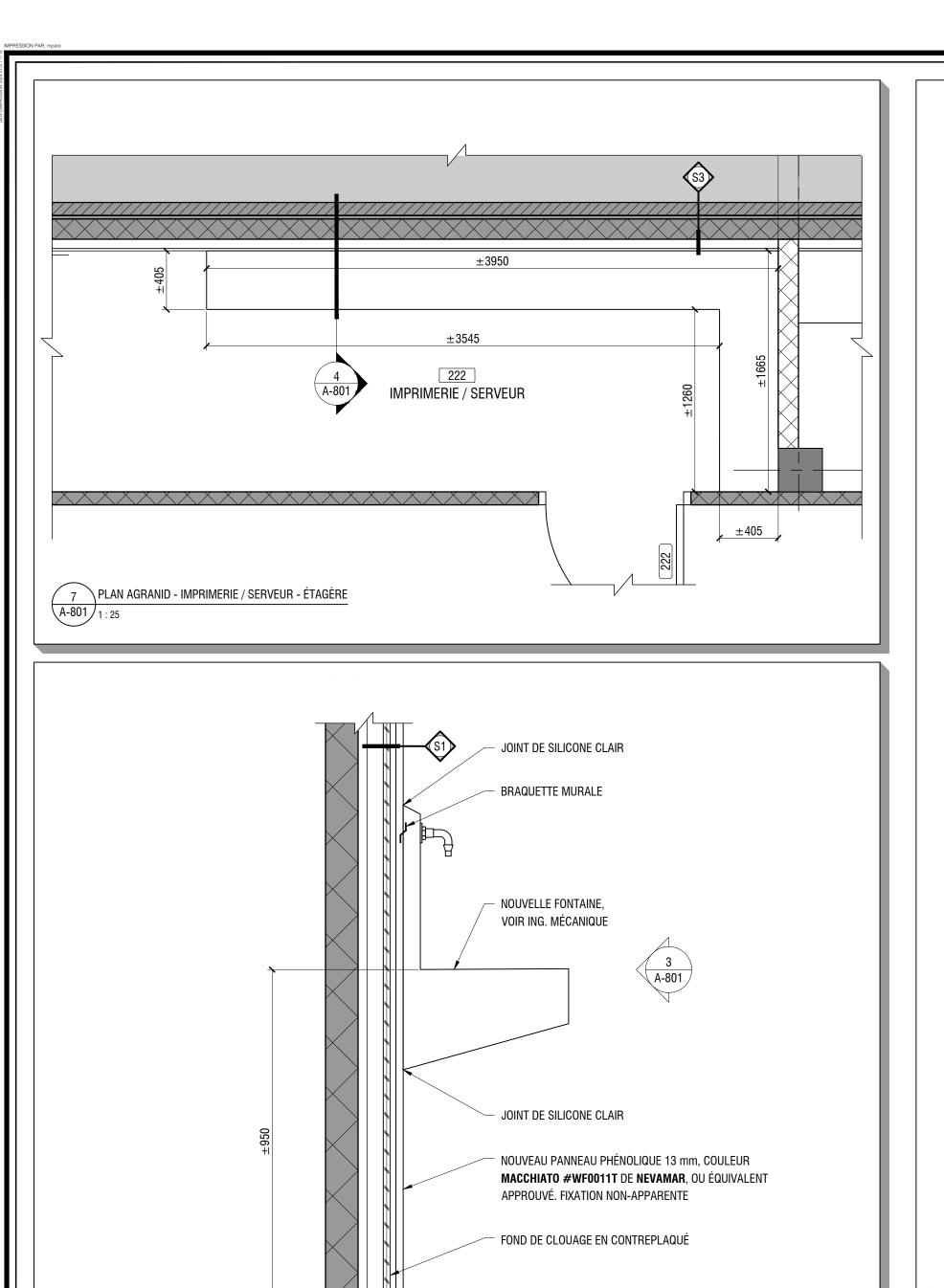
CENTRE FERLAND

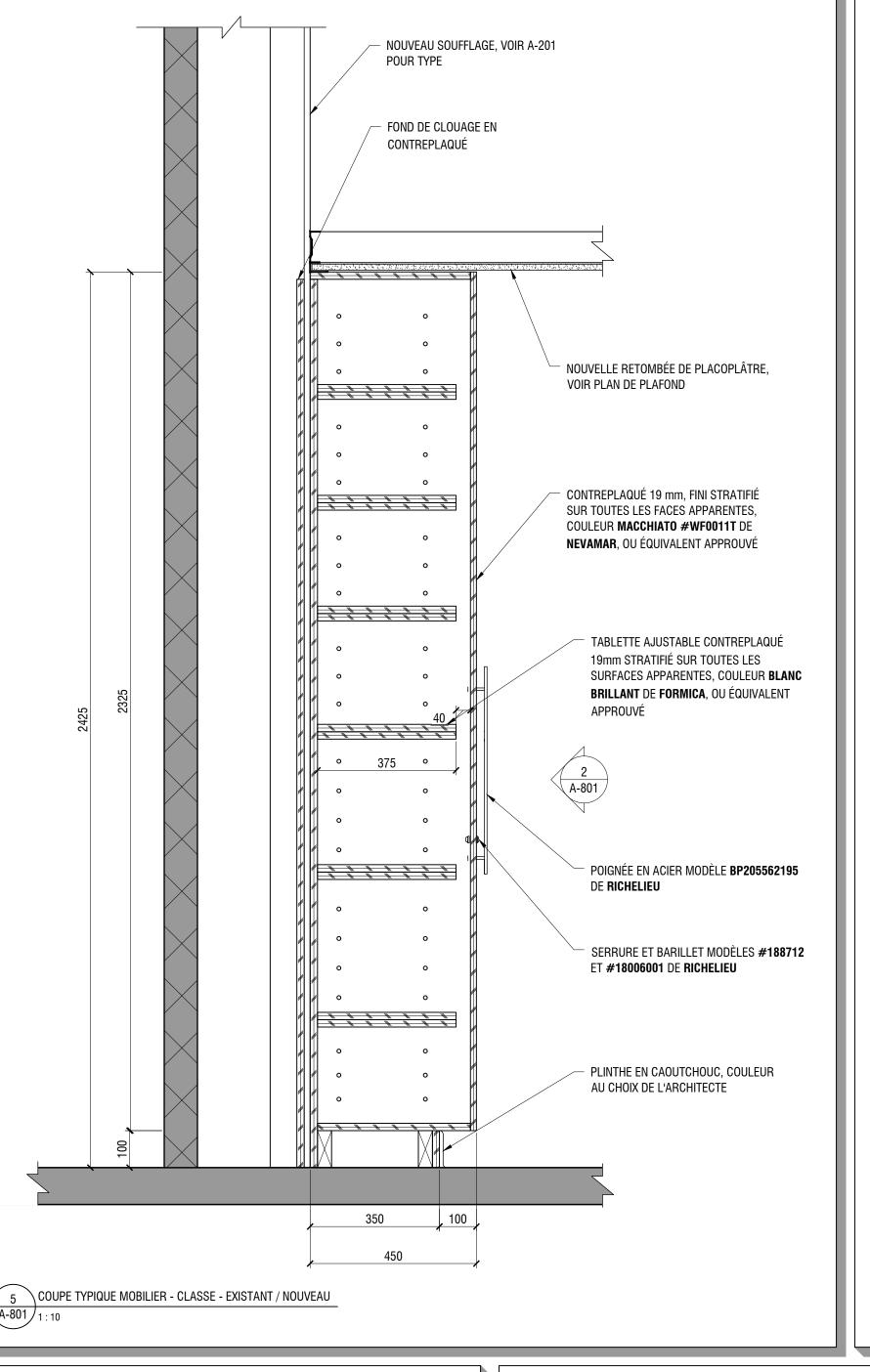
REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4

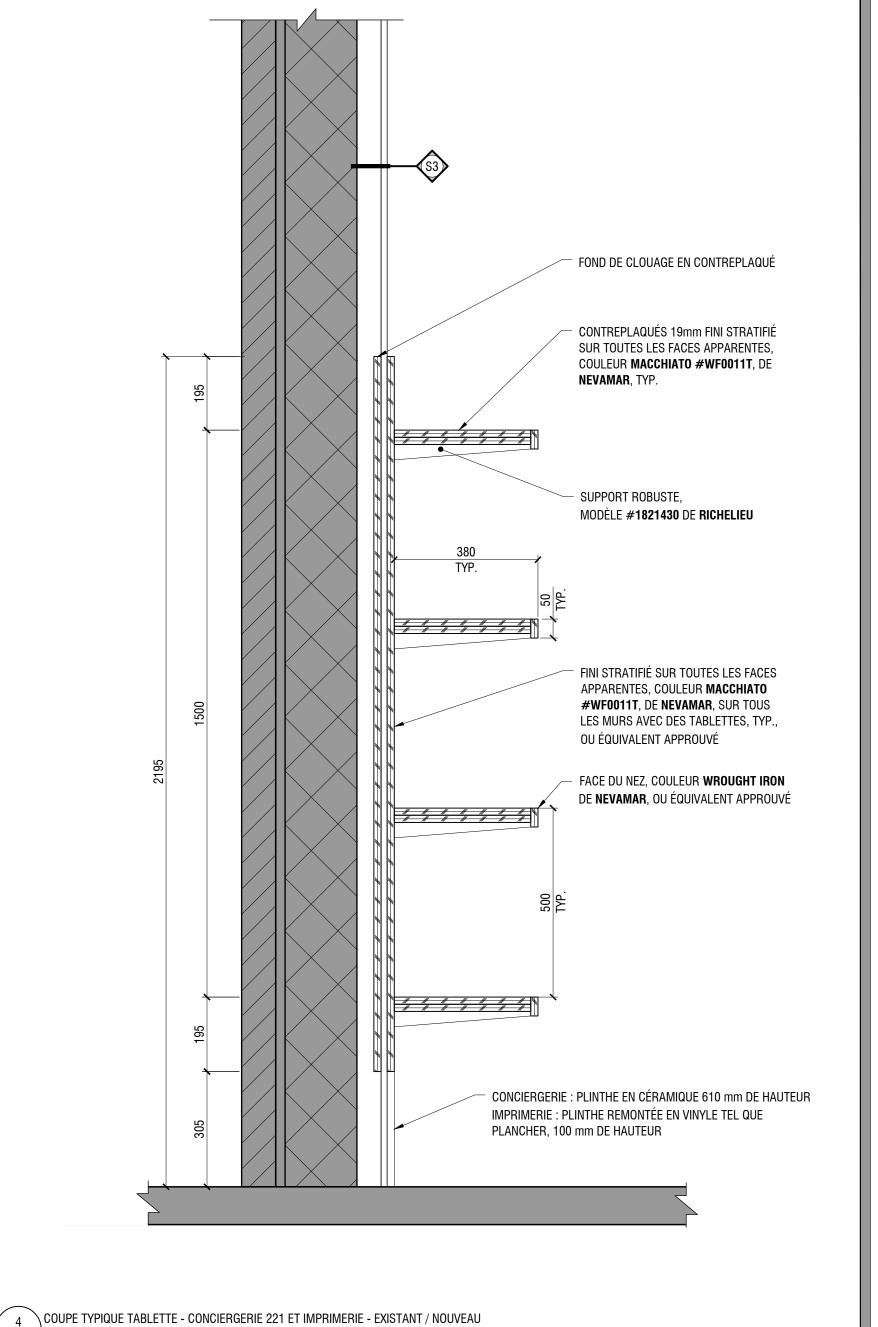
10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4

AGRANDIS ET ÉLÉVATIONS TOILETTES ET CONCIERGERIE - EXISTANT / NOUVEAU









AVANT DE COMMENCER À EXÉCUTER UN TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DEVRA, SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX.

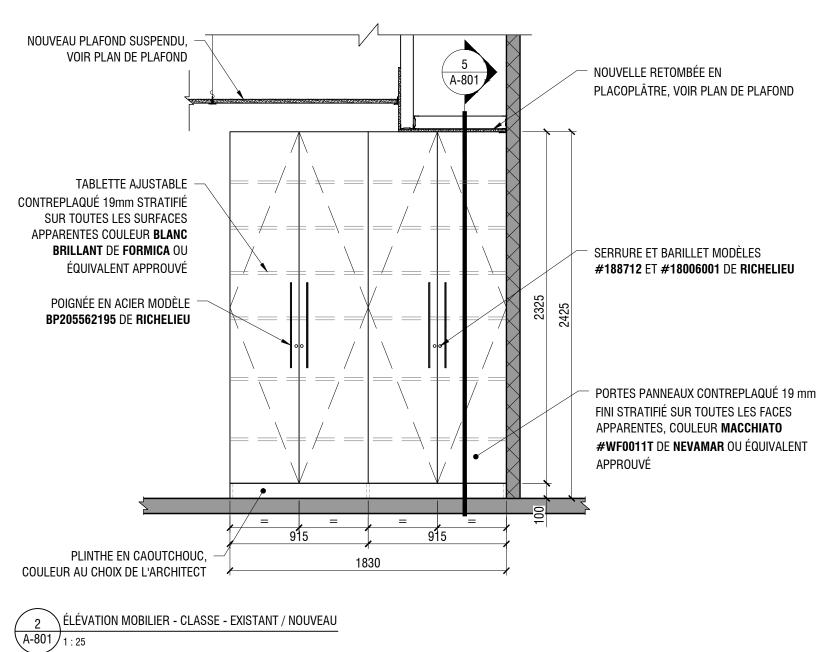
TOUS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

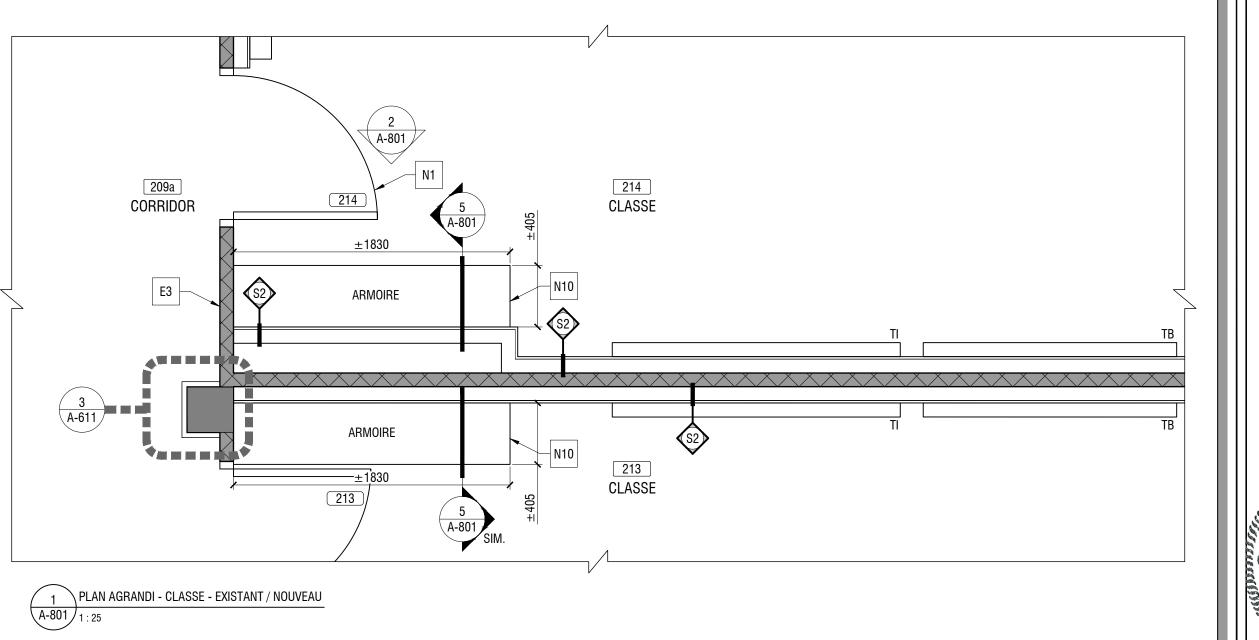
POUR SOUMISSION

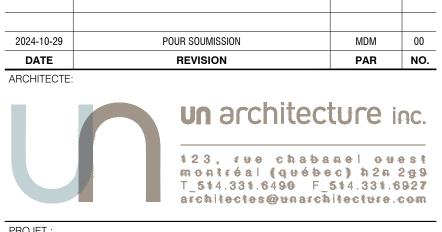
PAS POUR CONSTRUCTION



6 COUPE FONTAINE - CORRIDOR - EXISTANT / NOUVEAU







CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

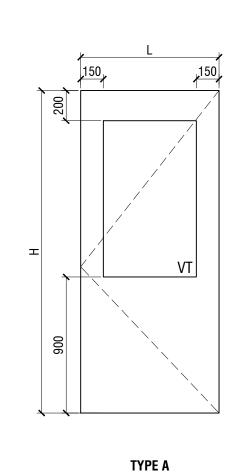
CENTRE FERLAND

REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4
10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4

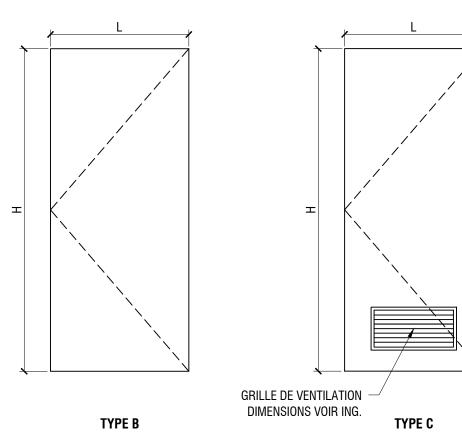
TITRE DE PLANCHE

PLANS, ÉLÉVATIONS ET COUPES -MOBILIERS INTÉGRÉS - EXISTANT / NOUVEAU

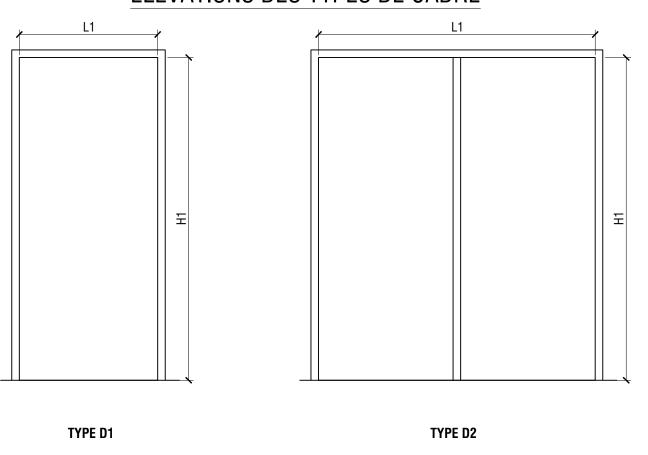
のごを見ります。Didou		
	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
modes archie	MP / CC	MDM / JR
	DATE	ÉCHELLE
SHASH65	2024-10-29	INDIQUÉE
HÉLÈNE ROGER	DOSSIER (065E10250) 23-059	
ARCHITECTE &	RÉVISION	
Edy Québechin	00	A-801
Just 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18		



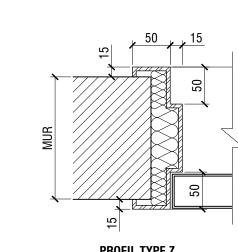
ÉLÉVATIONS DES TYPES DE PORTE



ÉLÉVATIONS DES TYPES DE CADRE



PROFIL DES CADRES



2 PROFIL TYPE A-901 1:5

4 ÉLÉVATIONS TYPE PORTE 1:25

	TABLEAU DES PORTES ET CADRES																	
			PORTE					CADRE										
NUMÉRO	LOCAL	ÉLÉVATION	DII	MENSIONS (r	mm)	MATÉDIEI	VITRAGE	ÉL ÉVATION	MATÉDIEI	DIMENSI	ONS (mm)	MUR	DDOEII	шс	PROFIL ULC	PROFIL ULC	111.0	NOTES
		ELEVAIIUN	L	Н	E	MATÉRIEL	VIINAGE	ÉLÉVATION	MATÉRIEL	L1 H1	L1 H1	L1 H1	IVIUN	PROFIL O				
ÉTAGE	ÉTAGE																	
209	CORRIDOR	В	2 x 910	2135	45	ACIER	-	D2	ACIER	1820	2135	140mm	Z	45min	RETENUES MAGNÉTIQUES / * CE CADRE PEUT ÊTRE SOUMIS EN TROIS (3) MORCEAUX			
210	CLASSE	А	910	2120	45	BOIS	VST	EXISTANT	ACIER	-	-	EXISTANT	-	-	CADRE EXISTANT CONSERVÉ, PROTÉGÉ ET PEINTURÉ.			
211	CLASSE	А	900	2140	45	BOIS	VST	D1	ACIER	900	2140	EXISTANT	Z	-	* CE CADRE PEUT ÊTRE SOUMIS EN TROIS (3) MORCEAUX			
212	BUREAU	А	915	2135	45	BOIS	VST	D1	ACIER	915	2135	C2	Z	-				
213	CLASSE	А	910	2130	45	BOIS	VST	EXISTANT	ACIER	-	-	EXISTANT	-	-	CADRE EXISTANT CONSERVÉ, PROTÉGÉ ET PEINTURÉ.			
213a	CLASSE / BUREAU	В	915	2140	45	BOIS	-	D1	ACIER	915	2140	EXISTANT	Z		* CE CADRE PEUT ÊTRE SOUMIS EN TROIS (3) MORCEAUX			
214	CLASSE	А	915	2145	45	BOIS	VST	D1	ACIER	915	2145	EXISTANT	Z	-	* CE CADRE PEUT ÊTRE SOUMIS EN TROIS (3) MORCEAUX			
215	CLASSE	А	910	2135	45	BOIS	VST	D1	ACIER	910	2135	EXISTANT	Z	-	* CE CADRE PEUT ÊTRE SOUMIS EN TROIS (3) MORCEAUX			
216	CLASSE	А	910	2135	45	BOIS	VST	D1	ACIER	910	2135	EXISTANT	Z	-	* CE CADRE PEUT ÊTRE SOUMIS EN TROIS (3) MORCEAUX			
219	CLASSE	А	905	2115	45	BOIS	VST	EXISTANT	ACIER	-	-	EXISTANT	-	-	CADRE EXISTANT CONSERVÉ, PROTÉGÉ ET PEINTURÉ.			
220	TOILETTE	В	805	2045	45	BOIS	-	D1	ACIER	805	2045	EXISTANT / OUVERTURE AGRANDIE	Z	-	OUVERTURE EXISTANTE AGRANDIE			
220a	TOILETTE	В	805	2045	45	BOIS	-	D1	ACIER	805	2045	EXISTANT	Z	-	* CE CADRE PEUT ÊTRE SOUMIS EN TROIS (3) MORCEAUX			
221	CONCIERGERIE	С	965	2045	45	BOIS	-	D1	ACIER	975	2045	EXISTANT / OUVERTURE AGRANDIE	Z	45min	OUVERTURE EXISTANTE AGRANDIE			
222	IMPRIMERIE / SERVEUR	С	915	2145	45	BOIS	-	D1	ACIER	915	2145	EXISTANT	Z	-	* CE CADRE PEUT ÊTRE SOUMIS EN TROIS (3) MORCEAUX			
223	DÉPÔT	С	915	2145	45	BOIS	-	D1	ACIER	915	2145	EXISTANT	Z	-	* CE CADRE PEUT ÊTRE SOUMIS EN TROIS (3) MORCEAUX			

3 ÉLÉVATION TYPE CADRE A-901 AUCUNE

NOTE:

1. TOUTES LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

3. LES NOUVELLES PORTES EN BOIS SONT PRÉVERNIES EN USINE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

2. SOUMETTRE LES DESSINS D'ATELIER POUR APPROBATION AVANT FABRICATION.

VITRAGE:

VST - VERRE TREMPÉ CLAIR, 6mm

POUR SOUMISSION

NOTE:

AVANT DE COMMENCER À EXÉCUTER UN TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DEVRA,

TOUS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX.

PAS POUR CONSTRUCTION

2024-10-29	POUR SOUMISSION	MDM	00
DATE	REVISION	PAR	NO.
ARCHITECTE			



un architecture inc.

123, rue chabanel ouest
montréal (québec) h2n 298
T_514.331.6490 F_514.331.6927
architectes@unarchitecture.com

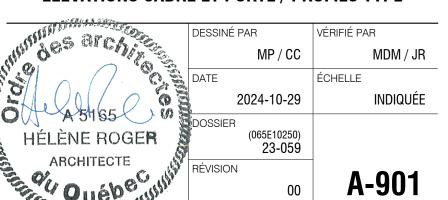
PROJET : CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

CENTRE FERLAND

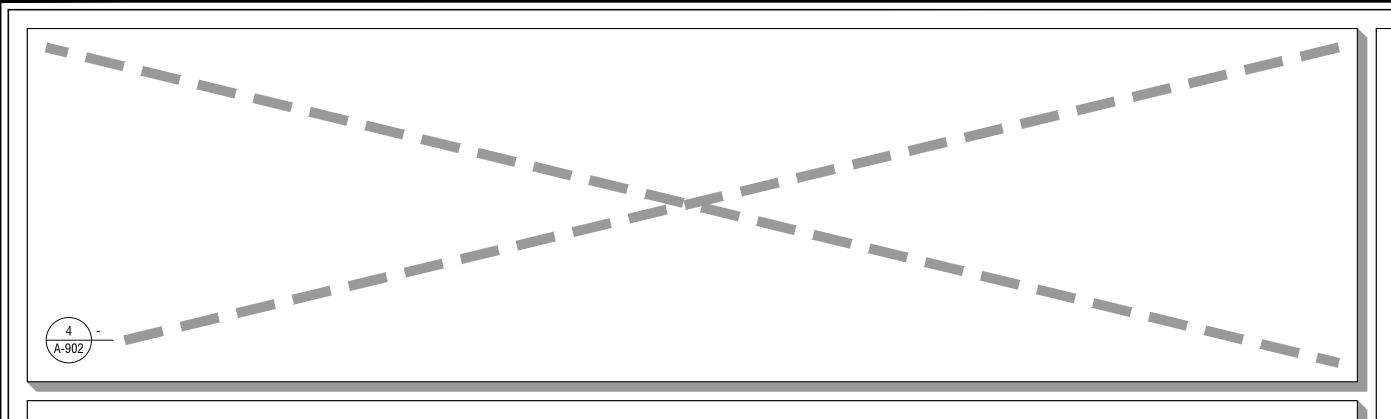
REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4 10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4

TITRE DE PLANCHE

TABLEAU DES PORTES ET CADRES ÉLÉVATIONS CADRE ET PORTE / PROFILS TYPE



1 TABLEAU DES PORTES ET CADRES
A-901 AUCUNE

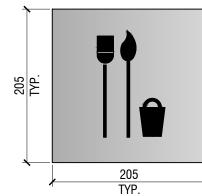


PANNEAUX D'IDENTIFICATION CIRCULAIRES :

3 \ ÉLÉVATION GRAPHIQUE - PLAQUES D'IDENTIFICATION

3 PLAQUES EN "GRAVOPLY" 1,5mm D'ÉPAISSEUR, CHIFFRES, LETTRES ET IMAGES GRAVÉS (NOIR) SUR FOND EN ALUMINIUM BROSSÉ HORIZONTAL.

INSTALLATION À L'AIDE DE RUBAN DOUBLE FACE, EMPLACEMENT À COORDONNER AU CHANTIER AVEC L'ARCHITECTE



PANNEAUX D'IDENTIFICATION DES NUMÉRO DES LOCAUX :

INSTALLATION À L'AIDE DE RUBAN DOUBLE À LA TÊTE DU CADRE DE PORTE.

EMPLACEMENT EXACTE À VALIDER AVEC L'ARCHITECTE LORSQUE LE LOCAL N'A PAS UNE PORTE

216 219 2 PANNEAUX D'IDENTIFICATION DE NUMÉRO DES LOCAUX

213

213a

PLAQUES EN "GRAVOPLY" 4,8mm D'ÉPAISSEUR, CHIFFRES ET LETTRES GRAVÉS (NOIR) FOND ALUMINIUM BROSSÉ HORIZONTALE.

QUANTITÉ : 2 QUANTITÉ : **1 LOCAUX**: 221 **LOCAUX**: 220, 220a

> TABLEAU DES FINIS 3 - FOURNIR, POSER ET PEINDRE 5 - RAGRÉER TEL QUE L'EXISTANT **LÉGENDE** 1 - EXISTANT CONSERVÉ ET PROTÉGÉ 2 - FOURNIR ET POSER 4 - EXISTANT À PEINDRE 6 - PRÉVOIR UN GRENAILLAGE (BLASTRACK) + COUCHE DE NIVELLEMENT **PLANCHER** PLINTHE **PLAFOND** LOCAL NUMÉRO ACTION **ACTION** MATÉRIEL ACTION MATÉRIEL MATÉRIEL MATÉRIEL ACTION REZ-DE-CHAUSSÉE 1, 5 1, 4, 5 1, 3, 5 109 CONCIERGERIE BÉTON 1, 5 CAOUTCHOUC BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE, CÉRAMIQUE PLACOPLÂTRE 1, 4, 5 CARREAUX ACOUSTIQUES 1, 5 110 W.C. UNIVERSELLE 1, 5 CÉRAMIQUE 1, 5 BLOC DE BÉTON, CÉRAMIQUE, STRATIFIÉ CÉRAMIQUE W.C. GARÇON 1, 5 1, 5 PLACOPLÂTRE, CÉRAMIQUE, STRATIFIÉ 1, 3, 5 1, 4, 5 CÉRAMIQUE CÉRAMIQUE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE CAOUTCHOUC 1, 5 BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE 1, 3, 5 112 SALLE MÉCANIQUE BÉTON 1, 4, 5 1, 5 118 1, 5 CAOUTCHOUC 1,5 STRUCTURE APPARENTE SERVEUR BÉTON BLOCS DE BÉTON 1, 5 119 1, 5 CAOUTCHOUC 1, 5 BLOCS DE BÉTON, STRATIFIÉ 1, 4, 5 CARREAUX ACOUSTIQUES DÉPÔT VINYLE 1,5 BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE, STRATIFIÉ 1, 4, 5 1, 3, 5 120 CORRIDOR 1,5 VINYLE VINYLE REMONTÉE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE 1, 4, 5 1, 5 1 129 SALLE MÉCANIQUE - ENTRÉE D'EAU BÉTON STRUCTURE APPARENTE PLACOPLÂTRE 1, 5 PLÂTRE, PLACOPLÂTRE, BLOCS DE BÉTON 1, 5 130 GYMNASE VINYLE 1,5 CAOUTCHOUC STRUCTURE APPARENTE 1, 4, 5 1, 5 135 CVC 1, 5 1, 5 CARREAUX ACOUSTIQUES DÉPÔT BOIS BLOCS DE BÉTON 143 BUREAU 1, 5 1, 5 PLACOPLÂTRE, PLÂTRE SUR TREILLIS, BOIS 1, 4, 5 1, 5 CVC BOIS PLÂTRE SUR TREILLIS 1, 5 1, 4, 5 1, 5 151A BUREAU CVC 1, 5 BOIS PLACOPLÂTRE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE 1, 4, 5 1, 3, 5 1, 5 152 BUREAU VINYLE 1,5 VINYLE REMONTÉE PLACOPLÂTRE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE ÉTAGE 1,2,5 CAOUTCHOUC 1, 5 1, 5 205 BUREAU CVC PLACOPLÂTRE, PLÂTRE SUR TREILLI STRUCTURE APPARENTE 1 206 CVC 1,2,5 1,2,5 1,3 1,3 CLASSE CAOUTCHOUC STRUCTURE APPARENTE, PLACOPLÂTRE PLACOPLÂTRE 2,3 1,2,3,4 209 CORRIDOR VINYLE 2,6 VINYLE REMONTÉE BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE, STRATIFIÉ CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE 1,2,3,4 2,3 209a CORRIDOR 2,6 BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE, STRATIFIÉ CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE VINYLE VINYLE REMONTÉE 2,3 210 CLASSE 2,6 1, 3, 4 VINYLE VINYLE REMONTÉE BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE 1, 3, 4 2,3 CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE 211 CLASSE VINYLE 2,6 VINYLE REMONTÉE BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE 1, 3, 4 2,3 212 BUREAU 2,6 VINYLE BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE VINYLE REMONTÉE 2,6 1, 3, 4 2,3 213 CLASSE VINYLE VINYLE REMONTÉE BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE 2,3 1, 3, 4 214 CLASSE VINYLE 2,6 VINYLE REMONTÉE BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE 1, 3, 4 2,3 215 CLASSE VINYLE 2,6 VINYLE REMONTÉE BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE 2,3 216 2,6 1, 3, 4 CLASSE VINYLE VINYLE REMONTÉE BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE 1, 4 2, 3 219 CLASSE 2,6 VINYLE CARREAUX ACOUSTIQUES, PLACOPLÂTRE VINYLE REMONTÉE BLOCS DE BÉTON 220 TOILETTE 2,6 1, 2, 3, 4 CARREAUX ACOUSTIQUES CÉRAMIQUE CÉRAMIQUE BÉTON, BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE, CÉRAMIQUE 220a 1, 2, 3, 4 TOILETTE 2,6 BÉTON, BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE, CÉRAMIQUE CARREAUX ACOUSTIQUES 2 CÉRAMIQUE CÉRAMIQUE 221 2,6 1, 2, 3, 4 1, 4 CONCIERGERIE BÉTON, BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE, CÉRAMIQUE STRUCTURE APPARENTE CÉRAMIQUE CÉRAMIQUE 222 1, 3, 4 2 IMPRIMERIE/SERVEUR VINYLE 2, 6 VINYLE REMONTÉE BÉTON, BLOCS DE BÉTON, PLACOPLÂTRE CARREAUX ACOUSTIQUES 1, 3, 4 DÉPÔT 2, 6 223 VINYLE BLOCS DE BÉTON, BRIQUES, PLACOPLÂTRE CARREAUX ACOUSTIQUES VINYLE REMONTÉE NOTES GÉNÉRALES

1. PEINDRE TOUS LES NOUVEAUX MURS ET MURS EXISTANTS.

AVANT DE COMMENCER À EXÉCUTER UN TRAVAIL, L'ENTREPRENEUR DEVRA, SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ PRENDRE ET VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LES LIEUX.

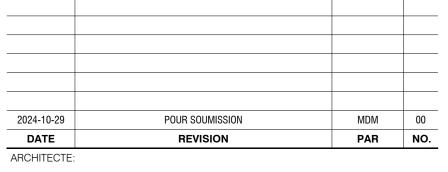
TOUS LES TRAVAUX DOIVENT RESPECTER LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

INSTALLATION TYPE

PANNEAU D'IDENTIFICATION DE PORTE -

POUR SOUMISSION

PAS POUR CONSTRUCTION





CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE

CENTRE FERLAND

REMPLACEMENT DES FINIS INTÉRIEURES - PHASE 4 10 339, AVENUE DU PARC-GEORGES, MONTRÉAL-NORD, H1H 4Y4

TABLEAU DES FINIS / SIGNALISATION

#3 FROEN 2 G2-		
and a archive	DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
who are are with	MP / CC	MDM / JR
	DATE	ÉCHELLE
65 A 51165 C	2024-10-29	INDIQUÉE
	DOSSIER (065E10250)	
ARCHITECTE &	23-059	
HÉLÈNE ROGER ARCHITECTE OU QUÉ DE COMPANIANTE DE	RÉVISION 00	A-902

1 TABLEAU DES FINIS A-902 AUCUNE